



LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

**NOTICE
ANNUELLE
2010**

Le 10 mars 2011

NOTICE ANNUELLE
LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE
TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE.....	1
1.1	NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION.....	1
1.2	LIENS INTERSOCIÉTS.....	1
2.	ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE	2
2.1	HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES	2
2.1.1	Objectifs stratégiques	2
2.1.2	Programme d'amélioration des magasins du Groupe détail Canadian Tire	3
2.1.3	Groupe détail Canadian Tire – Division automobile, y compris PartSource et la Division pétrolière.....	4
2.1.3.1	Division automobile de Canadian Tire.....	4
2.1.3.2	PartSource	5
2.1.3.3	Division pétrolière de Canadian Tire	6
2.1.4	Groupe détail de Canadian Tire – Au foyer, à l'atelier et au jeu	6
2.1.5	Groupe détail Canadian Tire – Autres programmes.....	7
2.1.6	Groupe détail Canadian Tire – Chaîne de distribution et d'approvisionnement.....	8
2.1.7	Mark's Work Wearhouse Ltd.	8
2.1.8	Services Financiers Canadian Tire Limitée.....	9
2.1.9	Financement de la Société	10
2.1.9.1	Introduction	10
2.1.9.2	Marges de crédit bancaire consenties.....	10
2.1.9.3	Programme de billets à moyen terme.....	10
2.1.9.4	CPG émis par l'entremise de courtiers.....	11
2.1.9.5	Dépôts de détail	12
2.1.9.6	Titrisation de comptes débiteurs	12
2.1.9.7	Opérations de cession-bail et ventes de biens immobiliers.....	14
2.1.9.8	Restructuration	14
3.	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS	14
3.1	GROUPE DÉTAIL	14
3.1.1	Marketing	15
3.1.2	Chaîne de distribution et d'approvisionnement	16
3.1.3	Magasins et marchands Canadian Tire	18
3.1.4	Soutien aux magasins et exploitation de ceux-ci	20
3.1.5	PartSource.....	21
3.2	DIVISION PÉTROLIÈRE	21
3.3	MARK'S WORK WEARHOUSE LTD.....	22
3.4	IMMOBILIER ET CONSTRUCTION.....	24
3.5	SERVICES FINANCIERS CANADIAN TIRE LIMITÉE, BANQUE CANADIAN TIRE ET CTFS BERMUDA LTD.....	24
3.6	TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION.....	25
3.7	EMPLOYÉS	26
3.8	EXPANSION DES AFFAIRES	26
3.9	CONCURRENCE	26
3.9.1	Groupe détail Canadian Tire	26
3.9.2	Division pétrolière	27
3.9.3	Mark's Work Wearhouse Ltd.	28
3.9.4	Services Financiers Canadian Tire Limitée	28
3.10	CARACTÈRE SAISONNIER DES VENTES DU GROUPE DÉTAIL ET DE MARK'S WORK WEARHOUSE LTD.....	29
3.11	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	30
3.12	ACTIF INCORPOREL.....	30

3.13	ACTIVITÉS EXERCÉES À L'ÉTRANGER	31
3.13.1	Groupe détail Canadian Tire	31
3.13.2	Mark's Work Wearhouse Ltd.	32
3.13.3	Services Financiers Canadian Tire Limitée et CTFS Bermuda Ltd.....	32
3.14	DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE	32
3.15	PRÊTS	33
3.16	POLITIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	33
3.16.1	Responsabilité sociale de l'entreprise	33
3.16.2	Viabilité de l'entreprise	35
3.16.3	Conformité aux lois en matière d'environnement et de santé et de sécurité	36
3.16.3.1	Groupe détail de Canadian Tire et PartSource	36
3.16.3.2	Mark's Work Wearhouse Ltd.....	37
3.16.3.3	Division pétrolière	38
3.16.3.4	Services Financiers Canadian Tire Limitée	38
3.16.3.5	Immobilière Canadian Tire Limitée	39
3.17	FACTEURS DE RISQUE.....	40
3.18	PRODUCTION ET SERVICES.....	41
3.19	CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES	42
3.19.1	Groupe détail Canadian Tire	42
3.19.2	Mark's Work Wearhouse Ltd.....	42
3.19.3	Division pétrolière	42
3.19.4	Services Financiers Canadian Tire Limitée et Banque Canadian Tire	42
3.20	NOUVEAUX PRODUITS	43
4.	DIVIDENDES.....	44
5.	DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	45
5.1	DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	45
5.1.1	Caractéristiques importantes des actions ordinaires.....	45
5.1.2	Caractéristiques importantes des actions de catégorie A sans droit de vote	45
5.1.3	Droits à des dividendes supplémentaires.....	46
5.1.4	Droits en cas de liquidation ou de dissolution	46
5.1.5	Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires	47
5.2	NOTES	47
6.	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	48
6.1	COURS ET VOLUME DE NÉGOCIATION	49
7.	MEMBRES DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION	50
8.	POURSUITES ET PROCÉDURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION.....	55
9.	AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENTS DES TRANSFERTS	56
10.	CONTRATS IMPORTANTS	56
11.	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	57
11.1	NOM DES EXPERTS	57
12.	RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION QUI DOIVENT ÊTRE DONNÉS DANS UNE NOTICE ANNUELLE	57
12.1	MANDAT ET CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	57
12.2	COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	57
12.3	FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES.....	57
12.4	PROCESSUS D'APPROBATION PRÉALABLE	58
12.5	HONORAIRES VERSÉS AUX VÉRIFICATEURS EXTERNES (PAR CATÉGORIE).....	59

12.5.1	Honoraires relatifs aux services de vérification	59
12.5.2	Honoraires relatifs aux services liés à la vérification	59
12.5.3	Honoraires relatifs aux services fiscaux	59
12.5.4	Tous les autres honoraires	59
13.	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	60
	ANNEXE A.....	A-1

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la notice annuelle pour l'exercice 2010, du rapport financier 2010 et de la circulaire d'information de la direction pour l'exercice 2009 de la Société en consultant le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), au www.sedar.com.

Certaines marques mentionnées dans le présent document sont des marques de commerce appartenant à La Société Canadian Tire Limitée et à Mark's Work Wearhouse Ltd. ou sont utilisées sous licence. Les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE RELATIVE AUX RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle et les documents qui y sont intégrés par renvoi contiennent des renseignements prospectifs qui sont fondés sur les attentes actuelles de la direction quant à certaines questions, comme les résultats financiers et d'exploitation futurs de la Société. Les renseignements prospectifs ont pour but de renseigner les lecteurs sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux épargnants et à d'autres personnes de mieux comprendre la situation financière, les résultats d'exploitation et le cadre d'exploitation éventuels prévus de la Société. Les lecteurs sont priés de noter que ces renseignements pourraient ne pas convenir dans d'autres circonstances.

Tous les énoncés ne portant pas sur des faits historiques qui figurent dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi peuvent constituer des renseignements prospectifs, y compris ceux qui portent sur les attentes de la direction quant aux perspectives et aux résultats futurs éventuels ou présumés, aux objectifs stratégiques et aux priorités de la Société, aux mesures prises par celle-ci et aux résultats qui en découlent et aux perspectives économiques et commerciales de la Société. Les énoncés prospectifs sont souvent, mais pas toujours, signalés par des termes tels que « peut », « fera », « prévoit », « est d'avis » « estime », « projette de », « pourrait », « devrait », « ferait », « perspective », « prévision », « s'attend à » et « continue de » ou par la forme négative ou des variantes de ces termes ou des expressions similaires. Les renseignements prospectifs reposent sur les hypothèses, les analyses, les estimations et les avis raisonnables de la direction, que celle-ci a posées ou faites, ou auxquels celle-ci est arrivée à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances, de la situation actuelle et des faits futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime appropriés et raisonnables à la date à laquelle ces énoncés sont faits.

De par leur nature, les renseignements prospectifs obligent la Société à poser des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes, ce qui signifie que les hypothèses posées par la Société pourraient se révéler incorrectes et que ses attentes et ses projets ne se concrétisent pas. Bien que la Société estime que les renseignements prospectifs qui figurent dans la présente notice annuelle et dans les documents qui y sont intégrés par renvoi reposent sur des renseignements et des hypothèses qui sont actuels, raisonnables et complets, ils sont nécessairement assujettis à un certain nombre de facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes et des projets de la direction qu'ils expriment pour diverses raisons. Ces facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et dont l'effet est difficile à prévoir, comprennent les suivants : a) les risques liés au crédit, au marché, au change, à l'exploitation, à la liquidité et au financement, y compris l'évolution de la conjoncture économique et la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux d'imposition; b) le pouvoir de la Société de recruter et de garder à son service des employés, des marchands, des agents de la Division pétrolière^{MC} Canadian Tire et des exploitants de magasins et des franchisés PartSource^{MD} et Mark's Work Wearhouse^{MD} de qualité ainsi que les ententes financières que la Société a conclues avec de telles parties; c) la croissance de certaines catégories commerciales et de certains segments de marché et la volonté des clients de faire des achats dans les magasins de la Société ou d'avoir recours aux produits et services financiers de la Société; d) les marges de profit et le chiffre d'affaires de la Société comparativement à ceux de ses concurrents; e) les risques et incertitudes liés à la gestion de l'information, à la technologie, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la sécurité des produits, aux modifications législatives, à la concurrence, au caractère saisonnier, au prix des produits de base, à la perturbation des affaires, aux relations qu'entretient la Société avec les fournisseurs et les fabricants, à la modification des prises de position actuelles en matière de comptabilité, aux risques que la réputation des marques mises en valeur par Canadian Tire^{MD} soit entachée et au coût de l'expansion du réseau de magasins et de la rénovation de ceux-ci; f) la structure du capital, la stratégie en matière de financement, les programmes de gestion des coûts et le cours des actions de la Société.

Les risques et incertitudes principaux qui pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les facteurs et hypothèses importants utilisés afin d'établir les renseignements prospectifs diffèrent considérablement des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes ou des conclusions sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle (rubrique 3.17) ainsi qu'aux rubriques suivantes du rapport de gestion de la Société (le « rapport de gestion ») pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011 et à toutes leurs sous-rubriques : 5.3.1.5 (Groupe détail Canadian Tire – Risques d'entreprise), 5.3.2.5 (Division pétrolière de Canadian Tire – Risques d'entreprise), 5.3.3.5 (Mark's Work Wearhouse – Risques d'entreprise), 5.3.4.8 (Services Financiers Canadian Tire – Risques d'entreprise) et 14.0 (Gestion des risques d'entreprise). Toutes les rubriques du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011 qui sont mentionnées expressément dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi aux présentes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les risques, les incertitudes et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, il y a lieu de se reporter également aux documents d'information de la Société, que l'on peut consulter aux adresses www.sedar.com et www.corp.canadiantire.ca.

La Société met les lecteurs en garde que la liste de facteurs importants et d'hypothèses qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses résultats. Les épargnants et les autres lecteurs sont priés de bien tenir compte des risques, des incertitudes, des facteurs et des hypothèses qui précèdent au moment d'évaluer les renseignements prospectifs et sont mis en garde de ne pas se fier indûment à ceux-ci. Les énoncés qui comprennent des renseignements prospectifs ne tiennent pas compte de l'effet que les opérations, les éléments non récurrents et les autres éléments extraordinaires qui ont été annoncés ou sont survenus après que les énoncés ont été faits pourraient avoir sur l'entreprise de la Société. Par exemple, ils ne prennent pas en considération l'effet des aliénations, des acquisitions, des dévaluations d'éléments d'actif ou d'autres charges qui ont été annoncées ou sont survenues après que ces énoncés ont été faits. Les renseignements prospectifs qui figurent dans la présente notice annuelle reposent sur certains facteurs existants et certaines hypothèses posées en date des présentes ou du document intégré aux présentes par renvoi applicable, s'il y a lieu. La Société décline toute obligation de mettre à jour les renseignements prospectifs, écrits ou verbaux, qu'elle a donnés ou qui ont été donnés pour son compte, afin de tenir compte de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour un autre motif, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Les renseignements que l'on retrouve sur les sites Web dont il est question dans la présente notice annuelle ou dans les documents qui y sont intégrés par renvoi (sauf pour ce qui est du profil de la Société au www.sedar.com) ou que l'on peut consulter par l'intermédiaire de ceux-ci ne font pas partie de la présente notice annuelle ou des documents qui y sont intégrés par renvoi et ne sont pas intégrés à la présente notice annuelle par renvoi. Toutes les mentions de ces sites Web sont des renvois textuels inactifs et sont fournis à titre informatif seulement.

NOTICE ANNUELLE

LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE

Sauf indication contraire, les renseignements qui sont donnés dans la présente notice annuelle sont arrêtés au 1^{er} janvier 2011 (dernier jour de l'exercice terminé le plus récent de la Société) et toutes les sommes qui y sont indiquées sont exprimées en dollars canadiens.

1. Structure

1.1 Nom, adresse et constitution

La Société Canadian Tire Limitée (la « Société » ou « Canadian Tire », termes qui désignent La Société Canadian Tire Limitée, ses sociétés devancières et toutes ses filiales, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente) a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario par lettres patentes datées du 1^{er} décembre 1927 et est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société a fusionné avec quatre de ses filiales en propriété exclusive aux termes de statuts de fusion qui ont pris effet le 1^{er} janvier 1980. Elle a modifié ses statuts en date du 15 décembre 1983 en vue, notamment, de restructurer son capital.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 2180, Yonge Street, C.P. 770, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 2V8. L'adresse du site Web de la Société est la suivante : www.corp.canadiantire.ca.

1.2 Liens intersociétés

Les seules filiales de la Société dont l'actif total constitue plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société ou dont le total des ventes et des produits d'exploitation constitue plus de 10 % des ventes et des produits d'exploitation consolidés de la Société sont les suivantes :

- a) Services Financiers Canadian Tire Limitée (« Services Financiers »), qui a été prorogée en vertu des lois du Canada, et sa filiale en propriété exclusive, Banque Canadian Tire (la « BCT »), qui a été constituée en vertu des lois du Canada;
- b) Immobilière Canadian Tire Limitée (« Immobilière »), qui a été constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Services Financiers, la BCT et Immobilière appartiennent exclusivement, directement ou indirectement, à la Société.

Chacune des filiales que Canadian Tire contrôle exerce ses activités de façon à soutenir les activités de vente au détail, de prestation de services financiers et de vente de produits pétroliers de la Société.

2. Évolution générale de l'entreprise

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

Canadian Tire exerce ses activités depuis près de 90 ans, offrant des produits et des services d'usage courant aux Canadiens grâce à son réseau d'entreprises interrelées. L'évolution générale de l'entreprise de la Société au cours des trois derniers exercices a été caractérisée par des initiatives conçues pour accroître le rendement du capital investi et améliorer l'expérience client, particulièrement au sein de l'entreprise principale que constitue le Groupe détail Canadian Tire (le « Groupe détail »), plutôt que par l'agrandissement de la superficie des magasins du réseau (étant donné que les magasins s'apprêtent à atteindre leur taille optimale). Cette réorientation graduelle a pour but de permettre à la Société de demeurer sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs de croissance durable à long terme et ses objectifs stratégiques, notamment les suivants :

- (1) renforcer l'entreprise de vente au détail de la Société en s'efforçant d'améliorer certaines catégories d'articles, dont les articles traditionnels, les articles à forte croissance et les articles qui créent l'achalandage, de poursuivre le lancement de nouveaux concepts de magasins du Groupe détail et d'offrir aux clients une meilleure expérience en magasin;
- (2) continuer de cibler les initiatives susceptibles d'attirer la clientèle, comme l'élaboration d'un programme de fidélisation remanié, et d'améliorer l'expérience client, tant en magasin qu'en ligne;
- (3) être une entreprise florissante qui met en œuvre des initiatives clés au chapitre de la productivité et de l'efficacité, améliore le rendement du capital investi et établit un lien entre les mesures de rendement et les objectifs établis.

Le texte qui suit décrit les faits principaux qui se sont produits au sein de l'entreprise de la Société au cours des trois derniers exercices.

2.1.1 *Objectifs stratégiques*

Il y a lieu de se reporter aux rubriques 3.0 (Perspectives économiques) et 4.0 (Nos objectifs stratégiques) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour se renseigner sur les objectifs stratégiques de la Société.

2.1.2 *Programme d'amélioration des magasins du Groupe détail Canadian Tire*

Le programme d'amélioration des magasins du Groupe détail a pour but de renouveler le réseau de magasins du Groupe détail en construisant, en remplaçant, en rénovant ou en agrandissant des magasins Canadian Tire. Le tableau suivant indique le nombre de magasins Canadian Tire que la Société a construits, remplacés, rénovés ou agrandis en 2008, en 2009 et en 2010, respectivement :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Nouvelles constructions	4	5	6
Remplacements	15	5	3
Rénovations/agrandissements	23	29	61

Le premier concept important du programme de renouvellement des magasins, soit le « nouveau concept », a été lancé en 1994, suivi par le concept « nouvelle génération » en 2000 et par le concept « 20/20 » en 2003. Au cours de l'automne 2008, le concept « magasin intelligent » a été lancé en remplacement du concept 20/20. Ce concept tire parti des éléments d'actif existants (les magasins concept 20/20 les plus grands et les plus récents) en favorisant la productivité grâce à la réaffectation de l'espace et à l'élargissement des gammes de produits. Le magasin intelligent souligne la vigueur de certaines catégories de la Société dans les secteurs traditionnels clés (outils, pièces automobiles, articles de sports, quincaillerie et articles de jardin) et offre aux clients une meilleure expérience grâce à divers services à valeur ajoutée. En 2009, la Société a lancé son programme d'excellence dans 34 magasins intelligents afin d'améliorer davantage les activités en magasin. Le programme d'excellence a été déployé dans 67 autres magasins intelligents en 2010. Toujours en 2010, le concept de magasins intelligents a été amélioré dans les rayons des outils et des articles de rangement de manière, encore une fois, à améliorer l'expérience client grâce à des étalages et à des affiches évocateurs. À la fin de 2010, 103 magasins intelligents étaient en activité.

Le concept « petit marché », qui a également été lancé en 2008, sert à remplacer de petits magasins traditionnels sur leur marché et à permettre au Groupe détail de pénétrer d'autres marchés. Les magasins petit marché intègrent un point de vente Mark's Work Wearhouse (« Mark's ») et un poste d'essence de la Division pétrolière Canadian Tire (la « Division pétrolière ») lorsque cela est possible. À la fin de 2010, la Société avait ouvert 12 magasins petit marché. Toujours en 2010, deux petits magasins traditionnels ont fait l'objet d'une « cure de rajeunissement » : leur apparence extérieure a été actualisée et la présentation de la marchandise a été améliorée.

En résumé, il existe actuellement 421 magasins nouveau concept (y compris les magasins concept 20/20, les magasins intelligents et les magasins petit marché), qui comptent pour environ 87 % des magasins Canadian Tire et pour environ 95 % de la superficie de vente au détail du réseau de magasins Canadian Tire. La Société entend poursuivre son programme d'amélioration des magasins en 2011 et projette d'en construire quatre nouveaux, d'en remplacer cinq et d'en rénover ou en agrandir 62.

2.1.3 *Groupe détail Canadian Tire – Division automobile, y compris PartSource et la Division pétrolière*

2.1.3.1 *Division automobile de Canadian Tire*

Dans le cadre de sa stratégie qui consiste à renforcer son entreprise automobile, Canadian Tire a regroupé les forces et les ressources de tous les éléments de son entreprise automobile au sein de toutes les unités et fonctions commerciales (y compris PartSource, la Division pétrolière, les pièces et les accessoires automobiles, les centres de service et les pneus) en vue de mettre sur pied une structure stratégique unique favorisant la clarté et l'esprit d'initiative qui stimulera la croissance de cette entreprise principale.

Le Groupe détail a entrepris la mise en œuvre de son programme d'infrastructure de la Division automobile en 2008. Il s'agit d'un programme qui vise à stimuler la croissance des entreprises automobiles de la Société et à améliorer l'expérience des clients dans les magasins Canadian Tire et PartSource. Le programme se compose de trois éléments principaux : (i) l'accroissement marqué de la gamme de pièces automobiles et le remplacement de la technologie vieillissante de planification de la gamme par la meilleure solution combinant règles de décision et modélisation prédictive offerte sur le marché, (ii) la mise à niveau des systèmes d'exploitation de la vente au détail de pièces automobiles du Groupe détail grâce au remplacement des applications « écran vert » traditionnelles par un logiciel de gestion des pièces automobiles, une application relative aux pièces et une technologie de gestion des données fonctionnant sur Windows afin d'améliorer l'expérience client et (iii) la création d'un réseau de magasins centraux PartSource (les « magasins centraux ») dans tout le Canada afin d'améliorer l'approvisionnement en pièces automobiles des marchés locaux et la formation du personnel automobile de première ligne du Groupe détail sur les nouveaux processus connexes.

Pour mener à bien ces objectifs, au cours des trois derniers exercices, les installations de distribution de Canadian Tire ont été rénovées afin de pouvoir accueillir entre 50 000 et 60 000 unités de gestion de stock (« UGS ») automobiles et, à la fin de 2010, elles comportaient un assortiment de pièces automobiles de plus de 50 000 UGS. La Division automobile de Canadian Tire a en outre entrepris, en 2010, d'améliorer les fonctions de planification de la gamme de produits, ce qui lui permettra d'améliorer l'expérience client.

En 2011, la Société prévoit faire en sorte que ses comptoirs de sélection de pneus en magasin permettent l'achat de pneus en ligne et le traitement des commandes spéciales; de plus, elle lancera à l'échelle nationale un catalogue de produits de la Division automobile de Canadian Tire.

2.1.3.2 PartSource

La Société a continué d'investir dans de nouvelles technologies et dans l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement et a accru la capacité d'entreposage de certains magasins PartSource partout au Canada afin de favoriser la croissance du Groupe détail et de PartSource. Environ 210 magasins Canadian Tire s'approvisionnent actuellement auprès de PartSource en pièces automobiles d'urgence. PartSource a également aménagé les magasins centraux, qui sont plus grands que les magasins PartSource traditionnels et sont conçus pour offrir une gamme plus vaste de pièces automobiles destinées aux clients du Groupe détail et de PartSource qui en ont besoin. En 2008, PartSource a ouvert deux nouveaux magasins centraux et a déménagé, agrandi ou rénové six magasins existants qui sont devenus des magasins centraux. En 2009, PartSource a ouvert un nouveau magasin central et a rénové un magasin existant. En 2010, elle a déménagé deux emplacements satellites qu'elle a convertis en magasins centraux, ce qui a porté le nombre total de magasins centraux à 12.

En outre, PartSource a continué de se concentrer sur l'augmentation du nombre de ses succursales en construisant ou en acquérant de nouvelles et en convertissant des magasins franchisés en succursales lorsque l'occasion se présentait. Sur les 87 magasins de marque PartSource (y compris les magasins centraux), 61 sont des succursales et 26 sont des magasins franchisés.

2.1.3.3 Division pétrolière de Canadian Tire

La Division pétrolière a poursuivi la mise en œuvre de son plan de croissance au cours des trois derniers exercices : elle a ouvert de nouveaux postes d'essence, repositionné sous sa bannière des postes d'essence de concurrents, rénové des dépanneurs selon un nouveau concept et rénové et construit de nouveaux postes d'essence.

En 2008, la Division pétrolière a ouvert neuf nouveaux postes d'essence, a converti deux postes d'essence de concurrents, a reconstruit trois postes d'essence et en a rénové 21. En 2009, elle a ouvert trois nouveaux postes d'essence, en a remplacé un et en a rénové dix.

En 2010, la Division pétrolière a conclu une convention en vue de construire et d'exploiter 23 centres de service ultramodernes le long d'autoroutes achalandées en Ontario (les autoroutes 401 et 400), lesquels comprennent un poste d'essence Canadian Tire et un dépanneur associé. Au cours de l'exercice, la Division pétrolière a ouvert 17 nouveaux postes d'essence, en a remplacé cinq et en a rénové quatre afin d'améliorer l'expérience client et de mettre en évidence la marque Canadian Tire. Sur les 17 nouveaux postes d'essence, huit sont des centres de service situés le long d'une autoroute, six sont des postes d'essence de concurrents qui ont été convertis et trois sont entièrement nouveaux. Toujours en 2010, la Division pétrolière a renouvelé ses conventions d'approvisionnement en pétrole, y compris la convention principale, pour des durées de cinq ans. À la fin de 2010, 287 postes d'essence, 282 dépanneurs et kiosques, 76 lave-autos, neuf centres de lubrification de véhicules et 92 postes de gaz propane étaient exploités sous la bannière Canadian Tire. Tous les postes d'essence sont exploités par des agents indépendants aux termes de conventions régissant la vente de produits pétroliers sous la dénomination et le logo Canadian Tire.

2.1.4 Groupe détail de Canadian Tire – Au foyer, à l'atelier et au jeu

Les Canadiens considèrent Canadian Tire comme une entreprise qui sait leur offrir des solutions pour exécuter les travaux de tous les jours et profiter des plaisirs de la vie. Le Groupe détail a constamment augmenté sa part du marché dans trois catégories clés grâce à ses secteurs d'activité « Au foyer », « À l'atelier » et « Au jeu »; il occupe actuellement une place prépondérante sur le marché de la majeure partie de ses secteurs d'activité. Les initiatives clés qui ont été mises en œuvre au cours des trois derniers exercices en vue de soutenir ces secteurs d'activité sont décrites ci-dessous.

En 2008, le Groupe détail a lancé le programme « Un avenir plus vert, ça commence aujourd’hui », qui a été conçu pour faire de Canadian Tire un fournisseur crédible et fiable proposant des produits écologiques. Le programme simplifie les choix environnementaux des clients et les renseigne sur l’effet favorable que de petits changements dans leurs habitudes d’achat pourraient avoir sur l’environnement. Depuis le lancement du programme, le Groupe détail a ajouté d’autres produits écologiques à sa gamme, lancé la gamme de produits de marque privée Blue Planet^{MC} et accru ses efforts promotionnels dans ses circulaires et sa publicité de masse.

En 2009 et 2010, fort du succès qu’il avait obtenu au cours des années précédentes dans les domaines des solutions et des articles de rangement, le Groupe détail a continué à se concentrer sur ce segment et a accru la présence et l’effet de sa gamme d’articles de rangement. Il a accru son segment d’articles de mise en forme en offrant davantage de ces produits en magasin, en équilibrant la quantité de pièces d’équipement et d’accessoires et en exerçant des activités promotionnelles cohérentes. Le Groupe détail s’est également efforcé de regrouper ses différentes marques privées en un groupe de marques mieux défini. En 2010, il a entrepris un nouveau programme de marketing intégré visant la croissance du segment des articles de jardin, ce qui comprenait le lancement du programme « Profitez au maximum de votre cour ».

En outre, dans le cadre du marchandisage des articles de hockey, le Groupe détail a conclu en 2010 des ententes de commandite avec la Ligue nationale de hockey^{MD} ainsi qu’avec Jonathan Toews. La commandite comprend l’ouverture de l’École de hockey Canadian Tire et la nomination de M. Toews à titre de membre fondateur et de porte-parole officiel de l’École.

2.1.5 *Groupe détail Canadian Tire – Autres programmes*

Le programme de transformation du Groupe détail est un programme pluriannuel qui vise à améliorer et à mettre à jour les méthodes de marketing et de marchandisage de la Société, ainsi que les systèmes, les procédés et les structures fonctionnelles et organisationnelles qui les soutiennent. Au cours des trois derniers exercices, les progrès réalisés dans le cadre du programme de transformation du Groupe détail ont englobé l’adoption d’un nouveau système amélioré d’établissement des prix et l’instauration de nouveaux systèmes de planification financière dans le domaine du marchandisage et d’un nouveau système de recrutement de fournisseurs. De plus, le processus de planification des promotions a fait l’objet d’une rationalisation notable et comprend désormais de nouvelles fonctions de planification.

Le Groupe détail a continué d'améliorer l'exécution de sa stratégie d'établissement des prix en l'axant sur le caractère concurrentiel des prix quotidiens. L'un des éléments clés de la stratégie d'établissement des prix est de faire en sorte que les prix quotidiens des UGS qui se vendent en grandes quantités et dont les clients connaissent bien les prix soient concurrentiels par rapport à ceux qui ont cours sur le marché. Les examens de prix sont coordonnés avec le marchandisage et l'affichage en magasin afin de s'assurer que les clients remarquent que les prix tiennent constamment compte de la concurrence.

En outre, le nouveau système d'établissement des prix a permis de mieux harmoniser les prix des différents produits d'une catégorie.

2.1.6 *Groupe détail Canadian Tire – Chaîne de distribution et d'approvisionnement*

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 3.1.2 (Chaîne de distribution et d'approvisionnement) pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'évolution des activités de la chaîne de distribution et d'approvisionnement du Groupe détail au cours des trois derniers exercices, y compris l'ouverture du centre de distribution d'une superficie de 1,5 million de pieds carrés à Coteau-du-Lac, au Québec (le « centre de distribution de Montréal »).

2.1.7 *Mark's Work Wearhouse Ltd.*

Au cours des trois derniers exercices, Mark's a continué à bâtir sa marque en poursuivant ses initiatives stratégiques, notamment l'expansion de son réseau de magasins, en intégrant les magasins Mark's à des magasins Canadian Tire lorsque c'était possible, l'élargissement de ses trois catégories principales (les vêtements de travail, les vêtements pour hommes et les vêtements pour femmes), l'amélioration de la marge bénéficiaire brute, exprimée en pourcentage, grâce à un meilleur approvisionnement et à de meilleurs outils de gestion de celle-ci, la croissance de ses ventes interentreprises par l'entremise de sa division Imagewear et l'augmentation de la notoriété de sa marque auprès de la clientèle et de son slogan « Toujours le bon vêtement^{MD} ».

En 2008, Mark's a ouvert 18 nouvelles succursales, a déménagé 11 succursales et un magasin franchisé, a agrandi six succursales et a ouvert un magasin mobile. En 2009, Mark's a ouvert 11 nouvelles succursales (y compris un centre de liquidation temporaire), a déménagé neuf succursales et un magasin franchisé, a agrandi deux succursales et un magasin franchisé et a ouvert trois magasins mobiles.

En 2010, afin de faire évoluer sa marque, Mark's a commencé à mettre à l'essai les nouvelles générations de magasins conçus de manière à présenter son assortiment de vêtements innovateurs en évolution constante. L'essai a été réalisé dans 26 magasins établis sur trois marchés métropolitains. Toujours en 2010, Mark's a ouvert huit nouvelles succursales et un nouveau magasin franchisé, a déménagé deux succursales et en a agrandi deux. Cinq des nouveaux magasins Mark's sont intégrés à des magasins Canadian Tire. En date du 1^{er} janvier 2011, on comptait 383 magasins sous la bannière Mark's Work Wearhouse (339 succursales et 44 magasins franchisés). Les magasins vendent un vaste assortiment de vêtements et de chaussures pour le travail, les loisirs et la vie active pour hommes, pour femmes et unisexes, de vêtements destinés au personnel médical et d'uniformes sous la dénomination « Mark's » ou « Mark's Work Wearhouse ». Au Québec, Mark's exploite ses succursales et ses magasins franchisés sous la dénomination « L'Équipeur^{MD} ». Mark's a l'intention de continuer à mettre en œuvre son nouveau concept de magasins en 2011.

2.1.8 *Services Financiers Canadian Tire Limitée*

Au cours des trois derniers exercices, Services Financiers a continué d'accroître son portefeuille de cartes de crédit Canadian Tire en augmentant les soldes de compte moyens, en acquérant de nouveaux comptes et en lançant de nouvelles cartes de crédit. En 2008, la filiale en propriété exclusive de Services Financiers, la BCT, a commencé à offrir la carte MasterCard^{MD} Avantage Essence^{MD}, qui permet de réaliser des économies allant jusqu'à 10 cents par litre d'essence acheté aux emplacements de la Division pétrolière et a lancé de nouveau les cartes MasterCard Options^{MD} Canadian Tire en y intégrant la technologie PayPass^{MC}. La BCT a en outre acquis, moyennant 29,6 M\$, un portefeuille de débiteurs non garantis constitué de marges de crédit dont une autre banque à charte canadienne était propriétaire et assurait auparavant la commercialisation sous le nom Canadian Tire. En 2009, la BCT a lancé à l'échelle nationale la carte MasterCard^{MD} Avantage Remise^{MD}, qui permet aux clients d'obtenir jusqu'à 1 % de remise en espèces sur tous leurs achats, et a mis à l'essai la carte Visa^{MD} Options^{MD} Canadian Tire. Au cours de 2010, elle a accru son programme de paiement différé et, en 2011, elle prévoit lancer un programme de remboursement par versements aux fins de l'achat de certains articles dans les magasins Canadian Tire.

L'entreprise de services bancaires de détail de la BCT a également progressé au cours des trois derniers exercices. Les services bancaires de détail ont vu le jour sous forme d'un projet pilote, dans le cadre duquel des comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé, des certificats de placement garanti (des « CPG ») et des prêts hypothécaires résidentiels étaient offerts sur certains marchés pilotes. En 2008, la BCT a commencé à commercialiser

des comptes d'épargne libres d'impôt dans le cadre de sa gamme de produits de dépôt. En 2009, elle a vendu son portefeuille de créances hypothécaires à la Banque Nationale moyennant 162,2 M\$ et a accru sa gamme de produits de dépôt à l'échelle nationale.

2.1.9 *Financement de la Société*

2.1.9.1 *Introduction*

La Société a l'intention de continuer de financer sa croissance au moyen de diverses sources, notamment les fonds générés à l'interne, les CPG offerts par l'entremise de courtiers en dépôts, les dépôts destinés aux particuliers, y compris les comptes d'épargne à taux d'intérêt élevé et les comptes d'épargne libres d'impôt, la titrisation des comptes débiteurs sur cartes de crédit et l'accès aux marchés des capitaux publics et privés, selon ce qui est le plus approprié. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 8.0 (Financement) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des sources de financement de la Société.

2.1.9.2 *Marges de crédit bancaire consenties*

En date du 1^{er} janvier 2011, la Société disposait de facilités de crédit consenties de 1,17 G\$, dont une tranche de 800 M\$ pouvait être utilisée aux termes d'une convention d'octroi de facilité de crédit consortiale de deux ans datée du 9 juin 2009 et modifiée le 27 avril 2010. La Société peut utiliser jusqu'en juin 2012 cette facilité de crédit dont la durée peut être prolongée de 364 jours, par entente mutuelle des parties, en juin 2011. Les autres facilités de crédit ont été établies aux termes de conventions d'octroi de facilités de crédit bilatérales et la Société peut les utiliser jusqu'à la fin de 2011. À la fin de chaque trimestre, la Société a le pouvoir de demander la prolongation de chacune des facilités de crédit bilatérales pour une durée supplémentaire de 90 jours.

2.1.9.3 *Programme de billets à moyen terme*

En juin 2008, la Société a remboursé des billets à moyen terme de cinq ans d'un capital de 150 M\$ qui venaient à échéance au taux de 5,70 %. Elle n'a pas émis de titres d'emprunt à long terme en 2008. Des billets à moyen terme et des débentures d'un capital de 1,3 G\$ étaient en circulation au 3 janvier 2009.

En avril 2009, le programme de billets à moyen terme destinés au public de la Société a été prolongé de 25 mois aux termes d'un prospectus préalable qui a été déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des

territoires canadiens. Le prospectus permet à la Société d'émettre des billets à moyen terme d'un capital pouvant aller jusqu'à 750 M\$. Le 1^{er} juin 2009, la Société a émis des billets à moyen terme de sept ans d'un capital de 200 M\$ au taux annuel de 5,65 % conformément au prospectus préalable d'avril 2009. Le 22 octobre 2009, elle a remboursé la totalité des débentures en circulation à 12,10 % d'un capital de 150 M\$ qui devaient venir à échéance le 10 mai 2010. Des billets à moyen terme d'un capital de 1,35 G\$ étaient en circulation en date du 2 janvier 2010.

Le 1^{er} octobre 2010, la Société a remboursé des billets à moyen terme de trois ans d'un capital de 300 M\$ qui venaient à échéance au taux de 5,22 %. Des billets à moyen terme d'un capital de 1,05 G\$ étaient en circulation en date du 1^{er} janvier 2011.

La Société déposera un nouveau prospectus préalable en mars 2011 auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires canadiens. Elle compte déposer un prospectus définitif et, si celui-ci est visé par les organismes de réglementation, elle pourra émettre des billets à moyen terme d'un capital global supplémentaire pouvant aller jusqu'à 750 000 000 \$ pendant une période de 25 mois.

2.1.9.4 CPG émis par l'entremise de courtiers

Au cours du quatrième trimestre de 2007, la BCT a commencé à offrir des CPG par l'entremise de courtiers en dépôts plutôt que directement aux particuliers. Comme elle est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »), ses CPG sont assurés par celle-ci. Les CPG de la BCT ont des durées allant de un mois à cinq ans et les CPG émis par l'entremise de courtiers ne peuvent être remboursés avant l'échéance (sauf dans certaines circonstances). Étant donné que le marché global des CPG de courtiers est estimé à 64 G\$ au Canada, la BCT estime que ce marché est assez vaste pour lui permettre de continuer à recourir à tels dépôts, à des taux d'intérêt raisonnables et rentables, comme source de financement de rechange permanente à la titrisation des comptes débiteurs sur cartes de crédit. À la fin de 2010, la BCT comptait des CPG émis par l'entremise de courtiers à court et à long terme d'un capital d'environ 1,39 G\$ en circulation.

2.1.9.5 Dépôts de détail

Les dépôts de détail se composent de comptes d'épargne à intérêt élevé, de comptes d'épargne libres d'impôt et de CPG détenus par des particuliers. À la fin de 2010, le montant des dépôts de détail que la BCT détenait s'élevait à plus de 490 M\$. Les dépôts de détail offrent une autre source de financement de rechange économique à la titrisation des comptes débiteurs sur cartes de crédit et aux dépôts auprès de courtiers.

2.1.9.6 Titrisation de comptes débiteurs

La BCT vend des coparticipations indivises dans un bloc renouvelable de comptes débiteurs sur cartes de crédit Canadian Tire et MasterCard (les « comptes débiteurs ») et le produit de ceux-ci à Glacier Credit Card Trust^{MD} (« GCCT »). La BCT a convenu de remplir certaines fonctions d'administration et de gestion pour le compte de GCCT. Elle agit également à titre de vendeur et d'administrateur de la participation dans les comptes débiteurs aux termes d'une convention de mise en commun et de service conclue avec GCCT. La BCT a nommé Services Financiers à titre d'administrateur auxiliaire de la participation dans les comptes débiteurs et à titre d'administrateur auxiliaire aux termes de ces conventions. Ces conventions prévoient que les participations dans les comptes débiteurs sont créées et vendues à GCCT en séries. Chaque série dont GCCT est propriétaire permet à celle-ci de recevoir une partie des recouvrements futurs provenant des comptes débiteurs. Les participations dans chaque série ont des durées, des dates de distribution, des périodes de renouvellement, des périodes de liquidation et des modalités d'amortissement qui varient.

Aux termes de la convention de mise en commun et de service, la BCT, à titre d'administrateur, a l'obligation de faire tous les efforts possibles pour administrer les comptes débiteurs et le produit de ceux-ci, cumuler tous les recouvrements, effectuer les distributions, les transferts et les dépôts requis, tenir les registres des comptes de cartes de crédit et des comptes débiteurs et en faire un compte rendu au dépositaire et à la BCT aux moments stipulés dans les conventions d'achat de chaque série.

GCCT n'appartient pas à la Société et n'est pas contrôlée par cette dernière. Les recours dont dispose GCCT relativement aux comptes débiteurs se limitent généralement au revenu gagné et non gagné de la BCT et de Services Financiers sur les comptes débiteurs et aux recours contractuels dont elle pourrait disposer à l'encontre de ces entreprises dans le cadre des obligations

qui leur incombent à titre de vendeur et d'administrateur ou d'administrateur auxiliaire des comptes de cartes de crédit du bloc.

En 2008, GCCT a remboursé des billets à ordre adossés à des créances de premier rang et subordonnés d'un capital total de 570 M\$ qui venaient à échéance et a émis des billets à ordre adossés à des créances de premier rang et subordonnés dont elle a tiré un produit net d'environ 630 M\$. En 2009, des billets à ordre adossés à des créances de premier rang et subordonnés de cinq ans et d'un capital de 625 M\$ émis par GCCT sont parvenus à échéance et celle-ci les a remboursés intégralement. En 2010, GCCT a remboursé intégralement des billets à ordre adossés à des créances de premier rang et subordonnés de cinq ans et d'un capital de 365 M\$ qu'elle avait émis et qui étaient parvenus à échéance et a émis des billets à ordre adossés à des créances de premier rang et subordonnés dont elle a tiré un produit net d'environ 265 M\$. À la fin de 2010, la coparticipation indivise de GCCT dans le bloc de comptes débiteurs s'établissait à environ 1,6 G\$ et celle-ci comptait des billets à ordre adossés à des créances de premier rang et subordonnés totalisant environ 1,5 G\$ et du papier commercial adossé à des créances totalisant environ 101 M\$ en circulation.

Vers la fin de 2011, des billets à terme de GCCT d'un montant de 317 M\$ viendront à échéance, ce qui entraînera une augmentation correspondante des comptes débiteurs de Services Financiers, à moins que GCCT n'émette de nouveaux billets à terme au moment où la série existante viendra à échéance. La BCT continuera d'évaluer la conjoncture du marché de la titrisation et pourrait vendre d'autres participations à GCCT afin que cette dernière puisse structurer et mettre en marché de nouvelles émissions de titres adossés à des créances. Le type de titres et le nombre d'émissions dépendront de plusieurs facteurs, notamment la demande sur le marché, l'accessibilité à des blocs de comptes débiteurs sur cartes de crédit suffisants et appropriés auxquels adosser les titres, la situation générale des marchés financiers, les activités des concurrents et le coût du financement de recharge et des services connexes.

GCCT est un émetteur assujetti et on peut consulter les documents d'information qu'elle produit, qui ne sont pas intégrés aux documents d'information continue de la Société par renvoi, sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

En mai 2008, Services Financiers a racheté un portefeuille titrisé de comptes débiteurs sur prêts personnels de 43,7 M\$ d'une fiducie administrée par des tiers.

2.1.9.7 Opérations de cession-bail et ventes de biens immobiliers

En août 2008, la Société a réalisé la cession-bail d'un magasin Canadian Tire à Ottawa, en Ontario, en contrepartie de 40 M\$. En septembre 2008, elle a réalisé la cession-bail d'un portefeuille de 12 propriétés en contrepartie de 174 M\$. Chacune des 12 propriétés qui composent le portefeuille comprend un magasin Canadian Tire construit ou agrandi récemment. Six de ces emplacements comptent en outre un magasin Mark's. Ces magasins sont situés en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, en Alberta et en Colombie-Britannique et ils totalisent une superficie locative brute totale d'environ 996 000 pieds carrés. Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée en 2010.

La Société continuera d'évaluer de façon sélective les possibilités qui s'offrent à elle de monétiser des biens immobiliers.

2.1.9.8 Restructuration

En 2010, CTC Promotions, Inc. et CTC F.I. (qui étaient établies aux États-Unis) ont été fusionnées au sein de CTC Capital Corp., filiale en propriété exclusive de CTC Holdings Inc. CTC Capital Corp. exploite une entreprise d'affacturage : elle utilise une partie de ses fonds pour acheter à CTC des comptes débiteurs de marchands et prête le reste à d'autres entreprises de CTC.

En janvier 2011, la Société a modifié la structure du capital de ses filiales qui œuvrent dans le secteur des services financiers.

3. Description des activités

3.1 Groupe détail

Le Groupe détail, division de la Société, est l'un des détaillants de marchandise générale les plus fréquentés au Canada. Il offre aux consommateurs environ 114 500 UGS de pièces et d'accessoires automobiles, d'articles de sport et de loisirs et d'articles pour la maison dans des magasins Canadian Tire situés partout au Canada qui sont exploités par des tiers indépendants appelés les marchands. Le Groupe détail apporte son soutien aux marchands dans les domaines du marketing, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des achats, de l'administration, des finances et de l'informatique. Immobilière est le principal fournisseur des services liés à l'immobilier et à la construction dont la Société a besoin. Les marchands sont des détaillants qui sont propriétaires des accessoires fixes, du matériel et des

stocks des magasins Canadian Tire qu'ils exploitent. À l'heure actuelle, 481 marchands exploitent 485 magasins Canadian Tire.

Les divers fonctions et éléments du Groupe détail sont décrits ci-après. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.3.1 (Groupe détail Canadian Tire) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des activités récentes et projetées du Groupe détail.

3.1.1 *Marketing*

Les fonctions de marketing du Groupe détail englobent la planification et la coordination de la présentation et de l'offre des produits aux consommateurs. Le service de marketing du Groupe détail exerce un vaste éventail d'activités, notamment les programmes de publicité et de promotion, les programmes de fidélisation de la clientèle, les études de marché et divers services de soutien accessoires.

Les produits vendus aux magasins Canadian Tire proviennent surtout de fabricants et de fournisseurs reconnus à l'échelle du Canada. Les produits de marques contrôlées par Canadian Tire, lesquelles appartiennent à la Société ou sont autorisées sous licence par celle-ci, comptent pour plus de 27 % des ventes au détail effectuées dans les magasins Canadian Tire. Le Groupe détail prévoit lancer d'autres produits sous ces marques dans certaines catégories au cours des prochaines années. Les achats du Groupe détail sont centralisés à son siège social de Toronto, en Ontario, sauf en ce qui concerne les bureaux de représentation dirigés par la Société qui aident le Groupe détail à s'approvisionner sur les marchés étrangers.

Afin de s'assurer que les produits Canadian Tire seront bien acceptés des consommateurs, le Groupe détail contrôle les produits vendus par les marchands, ainsi que les garanties y afférentes et les politiques de service après-vente, et elle fixe les prix maximaux qui peuvent être exigés des consommateurs. Le fait que les marchands adoptent les concepts de Canadian Tire en ce qui concerne le marchandisage, la présentation des magasins et d'autres aspects de l'exploitation est un autre facteur qui suscite cette acceptation chez les consommateurs. En outre, la participation de la Société au choix des emplacements, ainsi qu'à la construction, à l'entretien et à la planification des magasins, contribue largement à l'uniformisation de l'image de Canadian Tire qui est présentée aux consommateurs.

Le site Web de la Société, au www.canadiantire.ca, est devenu une source précieuse de renseignements sur les produits, permettant aux consommateurs d'avoir accès à toutes sortes de renseignements sur l'assortiment de produits du Groupe détail, y compris les caractéristiques, les avantages et le prix des produits. En date du 1^{er} janvier 2011, plus de 44 000 descriptions de produits étaient affichées sur le site Web de la Société.

Conjointement avec les marchands, le Groupe détail assure également la sensibilisation de la clientèle et l'achalandage des magasins Canadian Tire à l'aide de circulaires promotionnelles hebdomadaires, de « circulaires » électroniques diffusées par Internet, de publicité à la radio, à la télévision, dans les journaux, dans les revues et par Internet et du parrainage d'événements. La circulaire hebdomadaire de Canadian Tire est l'un des outils de vente les plus importants de la Société et est l'une des circulaires les plus lues au Canada; elle est acheminée à plus de 11 millions de foyers chaque semaine.

Le programme de marketing de Canadian Tire présente une caractéristique unique bien connue, soit l'*« Argent^{MD} »* Canadian Tire, qui est remis aux clients qui paient comptant, par chèque, par carte de débit, par chèque de voyage, par carte-cadeau Canadian Tire ou en *« Argent »* Canadian Tire dans les postes d'essence de la Division pétrolière et les magasins Canadian Tire. À la fin de 2009 et au début de 2010, la Société a lancé ses pièces de 1 \$ en *« Argent »* à tirage limité, pièces promotionnelles spéciales frappées par la Monnaie royale canadienne. L'*« Argent »* Canadian Tire peut remplacer l'argent comptant au moment d'achats futurs de marchandise et de services dans les magasins Canadian Tire.

Le programme de fidélisation *« Argent »* Canadian Tire avec la Carte^{MD} procure des primes électroniques en *« Argent »* Canadian Tire aux clients qui utilisent la carte Options Canadian Tire et les cartes de crédit personnelles Canadian Tire pour acheter de la marchandise et des services aux magasins Canadian Tire et aux postes d'essence de la Division pétrolière. Les clients qui utilisent la carte de crédit Options Canadian Tire peuvent également obtenir de l'*« Argent »* Canadian Tire à l'achat de produits et de services dans d'autres établissements, partout dans le monde, où cette carte est acceptée. Le programme *« Argent »* Canadian Tire avec la Carte permet aux détenteurs de cartes d'échanger les primes en *« Argent »* Canadian Tire contre de la marchandise ou des services dans les magasins Canadian Tire.

3.1.2

Chaîne de distribution et d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement du Groupe détail (la « chaîne d'approvisionnement ») a pour fonction de gérer le flux d'information et de marchandises entre environ 2 220 sources d'approvisionnement, 485 magasins Canadian Tire et 87 magasins arborant la bannière PartSource situés partout au Canada. La chaîne d'approvisionnement a recours à un certain nombre de sources de distribution, d'installations et de modes de transport. Elle englobe la plupart des aspects du réapprovisionnement et de la diffusion de renseignements sur les produits au sein de Canadian Tire.

En 2010, le Groupe détail et des fournisseurs de services indépendants ont expédié un volume de marchandise d'environ 159 millions de pieds cubes aux magasins Canadian Tire et PartSource. La plupart des produits du Groupe détail sont distribués par l'intermédiaire du centre de distribution A.J. Billes et du centre de distribution de Brampton (tous deux exploités par la Société) ainsi que du centre de distribution de Montréal et du centre de distribution de Calgary (tous deux exploités par GENCO Distribution System of Canada, Inc. (« GENCO ») aux termes de conventions conclues avec la Société). Environ 1 400 employés équivalent temps plein travaillent dans les deux installations exploitées par la Société. Le Groupe détail retient également les services d'entreprises de logistique indépendantes qui lui fournissent de la capacité de distribution à Toronto, à Halifax et à Vancouver. Il utilise de l'espace supplémentaire dont il est propriétaire ou qu'il loue, principalement aux fins de l'entreposage de produits et du traitement des retours.

Le centre de distribution A.J. Billes, qui a une superficie de 1,2 million de pieds carrés, est situé à Brampton, en Ontario. L'installation comporte un système de tri guidé par ordinateur utilisant un code d'identification à barres, un système de câbles de remorquage guidé par ordinateur, intégré dans le plancher, accessible partout dans le centre et comportant un mécanisme d'identification et de guidage fonctionnant par fréquence radio et un système d'entreposage et de récupération automatisé.

Le centre de distribution de Brampton, qui est également situé à Brampton, en Ontario, a une superficie de 1,4 million de pieds carrés. Le centre comporte des aires de traitement reliées afin de faciliter la circulation des charges palettisées et des marchandises en vrac au sein des fonctions de réception, de cueillette et d'expédition.

Le centre de distribution de Calgary, qui a une superficie approximative de 950 000 pieds carrés et est exploité par GENCO, est situé dans le sud-est de Calgary, en Alberta. Il expédie des produits à plus de 150 magasins Canadian Tire de l'Ouest canadien.

En janvier 2009, le Groupe détail a ouvert le centre de distribution de Montréal, d'une superficie de 1,5 million de pieds carrés, à Coteau-du-Lac, au Québec, qui est l'une des plus grandes installations du genre au Canada. L'installation peut soutenir la croissance future des ventes du Groupe détail et son ouverture a permis de fermer des installations de tiers plus petites au Québec et en Ontario. Toujours en janvier 2009, le Groupe détail a signé une convention d'une durée de cinq ans avec GENCO afin que celle-ci exploite cette installation.

Afin de s'assurer que ses produits sont distribués à temps, le Groupe détail est propriétaire ou locataire d'environ 2 303 remorques, 3 970 châssis et 5 473 conteneurs universels. Le Groupe détail utilise divers modes de transport, y compris des transporteurs publics et ferroviaires, afin de faciliter les livraisons au départ et à l'arrivée dans les délais requis à l'échelle de son réseau.

Le Groupe détail exploite trois centres de distribution de pièces automobiles, qui sont situés à Calgary, en Alberta, à Montréal, au Québec et à Vaughan, en Ontario. Ces installations, appelés centres de distribution de pièces automobiles exprès, assurent, six nuits par semaine, le traitement pendant la nuit des commandes provenant de la quasi-totalité des magasins Canadian Tire et PartSource et assurent la livraison à la plupart des magasins dans un délai de 24 à 48 heures suivant la réception de la commande. En mars 2010, le Groupe détail a annoncé son intention de fermer le centre de distribution de pièces automobiles exprès de Montréal en 2011. Celui-ci sera remplacé par une installation plus grande qui sera intégrée au centre de distribution de Montréal, à Coteau-du-Lac, et qui offrira la capacité supplémentaire nécessaire pour soutenir la croissance future de l'entreprise de pièces automobiles au Québec et dans l'est du Canada.

3.1.3 *Magasins et marchands Canadian Tire*

Les magasins Canadian Tire, points de vente au détail et centres d'entretien d'automobiles bien connus, constituent un facteur essentiel du succès de la Société. Il est facile de les repérer au moyen de la dénomination et de la marque de commerce Canadian Tire et ils jouissent d'une excellente réputation dans toutes les collectivités où ils se trouvent. La quasi-totalité des magasins Canadian Tire comportent des aires d'entretien pour automobiles dont les marchands tirent un revenu important, ainsi qu'un point de vente de pièces automobiles. La Société a essayé de donner une image caractéristique aux magasins Canadian Tire, c'est-à-dire celle de détaillants offrant une gamme équilibrée et intéressante de nombreux produits de base et saisonniers pour l'automobile, la maison, les sports et les loisirs.

Conformément à l'arrangement contractuel qui les lie à la Société, les marchands sont propriétaires de leur magasin de détail et l'exploitent sous la dénomination Canadian Tire. Afin de permettre à la Société de contrôler la qualité ainsi que la gamme et le prix des produits et des services offerts dans les magasins Canadian Tire, chaque marchand convient d'acheter sa marchandise principalement à la Société et de la vendre à des prix ne dépassant pas ceux qui sont fixés par celle-ci. Chaque marchand convient de faire tous les efforts nécessaires pour exploiter son magasin à sa capacité et à son efficacité maximales et de respecter les politiques, les programmes de marketing et les normes d'exploitation du Groupe détail. Ces obligations sont

stipulées dans les contrats standard conclus avec chacun des marchands, qui expirent tous le 30 juin 2014 (sous réserve d'une durée de renouvellement).

En 2004, la Société s'est entendue avec les représentants de ses marchands sur le modèle de contrat qui serait désormais signé par chaque marchand. Les modalités financières des contrats ont pris effet au début du troisième trimestre de 2004. Chaque contrat a une durée de 10 ans (sous réserve, comme il est indiqué ci-dessus, d'une durée de renouvellement). Le modèle de contrat prévoit des modifications en profondeur sur le plan de la stratégie, des finances et de l'exploitation qui sont destinées à favoriser le bénéfice du Groupe détail et à permettre aux marchands de faire croître leur entreprise. Le nouveau contrat clarifie et précise davantage les droits et les obligations de la Société et des marchands. En particulier, il clarifie les droits dont dispose un marchand lorsque la Société ferme ou déménage un magasin ou ouvre de nouveaux magasins Canadian Tire, de nouveaux magasins PartSource ou d'autres entreprises qui empiètent de façon marquée sur l'entreprise d'un marchand. Le contrat stipule également le mode de règlement des différends entre les marchands et la Société.

En 2007, la Société est parvenue à une entente avec les représentants de ses marchands quant à certaines modifications à apporter au modèle de contrat signé par chacun des marchands. Ces modifications comprennent des rajustements financiers ayant trait au partage des frais de marketing, au partage des économies découlant des programmes énergétiques en magasin, à la participation à la croissance du bénéfice des marchands et à certains autres rajustements importants sur le plan financier et de l'exploitation. En outre, comme il est décrit à la rubrique 2.1.3.1 (Division automobile de Canadian Tire), la Société et les marchands ont convenu de soutenir un projet d'infrastructure d'envergure pour la Division automobile qui vise à renforcer la position prépondérante que la Société occupe dans ce secteur.

La Société a pour politique de confier un petit magasin Canadian Tire de premier niveau aux nouveaux marchands et, si ce magasin obtient de bons résultats, de leur en offrir un plus grand conformément au système d'avancement par étapes des marchands. Cette politique offre des possibilités d'avancement aux marchands et les incite à viser un rendement supérieur à la moyenne. La formule des magasins Canadian Tire allie la flexibilité d'une entreprise indépendante aux avantages d'un système central de marketing et d'achat.

L'expérience conjuguée des marchands fournit à chacun d'entre eux, directement ou par l'intermédiaire de la Société, un apport précieux dans tous les aspects de l'exploitation. En outre, les marchands qui partagent les mêmes objectifs ou les mêmes problèmes sont souvent en mesure, en joignant leurs efforts, de

mener des programmes, d'étudier des problèmes et d'engager des dépenses d'une manière qu'ils ne pourraient pas se permettre seuls.

Un programme de financement a été établi afin d'offrir aux marchands un moyen efficace et économique d'obtenir la majeure partie du financement dont ils ont besoin pour exploiter leurs magasins, avec un soutien stipulé de la Société. Ce programme est décrit à la rubrique 13.2 (Prêts de la fiducie consentis aux marchands) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société.

Le tableau suivant présente la répartition des 485 magasins Canadian Tire par province ou territoire.

Province ou territoire	Nombre de magasins Canadian Tire
Colombie-Britannique	51
Alberta	51
Saskatchewan	15
Manitoba	14
Ontario	200
Québec	98
Nouveau-Brunswick	19
Nouvelle-Écosse	21
Île-du-Prince-Édouard	2
Terre-Neuve-et-Labrador	12
Yukon	1
Territoires du Nord-Ouest	1
	485

La superficie réservée à la vente au détail des magasins Canadian Tire varie d'environ 3 200 pieds carrés à environ 88 500 pieds carrés. À la fin de 2010, la superficie totale réservée à la vente au détail de tous les magasins Canadian Tire s'établissait à environ 19,3 millions de pieds carrés.

3.1.4 Soutien aux magasins et exploitation de ceux-ci

L'équipe chargée des relations avec les marchands a fusionné au sein du groupe Soutien et exploitation en septembre 2010. Le nouveau groupe Soutien et exploitation issu du regroupement se compose de cinq équipes intégrées qui collaborent avec les marchands et d'autres services fonctionnels afin d'améliorer l'expérience client dans les magasins et de gérer les relations avec les marchands. Parmi les fonctions principales de ce groupe, on retrouve la mise en œuvre des concepts des magasins de vente au détail, le soutien de l'exploitation des magasins et la formation en la matière, la surveillance du rendement de l'exploitation et des résultats financiers des marchands, la gestion de l'avancement par étapes des marchands et des transferts de marchands et, enfin, l'élaboration et l'exécution du processus de vérification des résultats de ceux-ci. En étroite collaboration avec l'équipe des ressources humaines, le groupe joue un rôle de

premier plan dans le cadre du recrutement, de la sélection, du perfectionnement et de la formation des nouveaux marchands.

3.1.5 *PartSource*

Les magasins PartSource forment une chaîne de magasins spécialisés qui offrent des pièces automobiles de marque et ciblent les personnes moyennement ou très expérimentées qui réparent elles-mêmes leurs véhicules, les fervents de l'automobile et les mécaniciens professionnels qui, en général, n'achètent pas les pièces automobiles dont ils ont besoin dans des magasins Canadian Tire. Les magasins PartSource qui ne sont pas des magasins centraux ont habituellement une superficie de plus de 7 200 pieds carrés et offrent une gamme d'environ 15 000 pièces et accessoires automobiles de marque, ainsi que l'accès à des dizaines de milliers d'autres produits pouvant généralement être obtenus le même jour. Les magasins PartSource sont bien situés, offrent des prix concurrentiels et comptent généralement sur des spécialistes expérimentés en pièces automobiles. La gamme de produits tient compte des différences régionales en ce qui a trait au type et à l'âge des véhicules. Les magasins PartSource offrent également bon nombre de services à valeur ajoutée, tels que des programmes de location d'outils, le tournage des tambours et disques de freins et des systèmes de vérification servant à donner des instructions de réparation adaptées à la marque et au modèle. On compte 87 magasins PartSource en exploitation, dont 61 succursales et 26 magasins franchisés.

3.2 Division pétrolière

La Division pétrolière est l'un des plus gros détaillants indépendants d'essence au Canada. Elle exploite 287 postes d'essence dans neuf provinces, dont 155 sont situés en Ontario, et 59, au Québec. De ces emplacements, neuf comprennent des postes de lubrification de véhicules distincts, 76 comprennent des lave-autos et 92 vendent du gaz propane. Les postes d'essence vendent également des produits de consommation courante.

La Division pétrolière est en train de rénover et de remplacer ses postes d'essence et d'agrandir son réseau. Elle a ouvert 17 nouveaux postes d'essence en 2010 et prévoit en ouvrir neuf autres en 2011. En 2010, la Division pétrolière a également remis à neuf ou remplacé neuf postes d'essence et en a fermé deux. Elle prévoit remettre à neuf ou remplacer environ cinq emplacements en 2011.

Comme il est indiqué à la rubrique 2.1.3.3 ci-dessus, la Division pétrolière met en œuvre une stratégie qui consiste à repositionner sous sa bannière des postes d'essence de concurrents. Cette initiative repose sur la valeur que Canadian Tire propose aux consommateurs et sur l'achalandage de la Division pétrolière, qui est l'un des meilleurs du secteur, en vue de stimuler les ventes de ces postes d'essence. À la fin de 2010, les postes d'essence de la Division pétrolière comptaient 42 emplacements repositionnés.

En 2010, la Division pétrolière a conclu une convention en vue de la construction et de l'exploitation de 23 centres de service ultramodernes le long d'autoroutes achalandées en Ontario (les autoroutes 401 et 400), qui englobent un poste d'essence Canadian Tire et un dépanneur associé. Au cours de l'exercice, la Division pétrolière a ouvert 17 nouveaux postes d'essence, en a remplacé cinq et en a rénové quatre afin d'améliorer l'expérience client et de mettre en évidence la marque Canadian Tire. Sur les 17 nouveaux postes d'essence, huit sont des centres de service situés le long d'une autoroute, six sont des postes d'essence de concurrents qui ont été convertis et trois sont entièrement nouveaux. À la fin de 2010, 287 postes d'essence, 282 dépanneurs et kiosques, 76 lave-autos, neuf centres de lubrification de véhicules Pit Stop et 92 postes de gaz propane étaient exploités sous la bannière Canadian Tire. Tous les postes d'essence sont exploités par des agents indépendants aux termes de conventions régissant la vente de produits pétroliers sous la dénomination et le logo Canadian Tire.

La Division pétrolière se procure actuellement le carburant dont elle a besoin auprès de plusieurs gros fournisseurs canadiens à des prix concurrentiels. Comme il est mentionné précédemment, en 2010, la Division pétrolière a renouvelé ses conventions d'approvisionnement en pétrole, y compris la convention principale, pour des durées de cinq ans. Dans chacune des régions du pays, la Division pétrolière a un fournisseur principal et un fournisseur secondaire, ce qui lui permet de ne pas souffrir des interruptions légères dans l'approvisionnement qui pourraient se produire. Comme les autres détaillants du secteur, la Division pétrolière est exposée, dans le cours normal de ses activités, à un certain nombre de risques qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le rendement de son exploitation, y compris les risques ayant trait à la possibilité de se procurer un approvisionnement en carburant adéquat et au prix du carburant en question (voir la rubrique 5.3.2.5 (Division pétrolière de Canadian Tire – Risques d'entreprise) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet).

Au cours des exercices 2010 et 2009, les ventes de pétrole aux utilisateurs finaux de la Division pétrolière ont compté pour environ 17,68 % et 16,85 % du total des produits d'exploitation consolidés de la Société, respectivement.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.3.2 (Division pétrolière de Canadian Tire) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la stratégie de la Division pétrolière.

3.3 Mark's Work Wearhouse Ltd.

Mark's est une chaîne de 383 magasins situés partout au Canada qui offre des vêtements et des chaussures de travail et de loisirs pour hommes et femmes et est exploitée en tant qu'unité commerciale distincte de la Société. Mark's exerce ses activités sous la dénomination « L'Équipeur » au Québec et elle exerce également des activités interentreprises sous la dénomination « Imagewear, a division of Mark's Work Wearhouse^{MC} ».

Filiale en propriété exclusive de la Société, Mark's est l'un des plus grands détaillants de vêtements spécialisés au Canada. Mark's offre des vêtements, des chaussures et des accessoires pour hommes et femmes, tant décontractés que convenant au travail et aux loisirs. Mark's est un chef de file dans la vente au détail de vêtements et de chaussures de travail pour hommes et occupe une place importante dans la vente au détail de vêtements et de chaussures décontractés pour hommes. Ces dernières années, Mark's s'est également taillé une part du marché des vêtements et des chaussures décontractés pour femmes. De plus, elle offre un assortiment de vêtements destinés au personnel médical et à la clientèle de comptes commerciaux. Mark's a établi des marques maison, notamment WindRiver^{MD}, Denver Hayes^{MD} et Dakota^{MD}, dont la part de marché dépasse celle de nombreuses marques canadiennes. Mark's exploite 380 magasins sous diverses variantes des bannières Mark's ou Mark's Work Wearhouse (« L'Équipeur » au Québec) et trois magasins sous la bannière Work World.

En 2004, Mark's et le Groupe détail ont mis à l'essai des magasins mixtes, regroupant un magasin Mark's et un magasin Canadian Tire sous le même toit, sur six petits marchés de l'Ouest canadien et de l'Ontario. Dans ces magasins pilotes, un marchand exploite le magasin Canadian Tire et Mark's exploite son point de vente comme une succursale afin de permettre à la clientèle de trouver sous le même toit des biens de consommation durables, des vêtements et des chaussures. Ces magasins mixtes visent à faire profiter le magasin Mark's de la nombreuse clientèle du magasin Canadian Tire et à réduire les frais de construction du fait que les deux magasins occupent le même établissement. En raison du succès initial de cette formule, cinq nouveaux magasins ont été ouverts en 2005, 12, en 2006, neuf, en 2007, 12, en 2008, et huit, en 2009. En 2010, cinq autres magasins Mark's intégrés à des magasins du Groupe détail ont été construits. À la fin de 2010, 57 magasins intégrés au total étaient ouverts.

Mark's retient les services d'une entreprise de logistique indépendante qui assure le transport de ses produits depuis ses deux centres de distribution ainsi que de la plupart de ses produits provenant de fournisseurs canadiens à ses magasins. Cette société de logistique indépendante exploite les deux centres de distribution de Mark's à Calgary, en Alberta, et à Brampton, en Ontario, aux termes d'un arrangement d'impartition conclu avec Mark's. Les deux centres de distribution sont loués à Mark's par des tiers. Le centre de Brampton continue d'être exploité à son installation de 203 000 pieds carrés, tandis que le centre de Calgary a été déménagé en 2009 à une nouvelle installation plus grande d'une superficie de 186 500 pieds carrés où il est actuellement exploité. Le transport des marchandises des fournisseurs étrangers à ces deux centres de distribution est géré par la chaîne d'approvisionnement de Mark's, principalement par l'entremise du réseau d'entreprises de logistique indépendantes du Groupe détail. D'autres entreprises de logistique tierces fournissent également à Mark's des services de transport au Canada.

3.4 Immobilier et construction

Depuis la fin des années 1950, le coût de financement de locaux convenables étant devenu trop élevé pour la plupart des nouveaux marchands, la Société a commencé à se procurer des locaux, à titre de propriétaire ou de locataire, et à les concéder en général sous licence aux marchands. Les locaux occupés par 482 des 485 magasins Canadian Tire, y compris la totalité des plus récents et des plus vastes, sont concédés aux marchands sous licence par la Société. Trois des magasins sont loués par des marchands auprès de tiers. La Société a le droit de prendre la location en charge aux termes de ces baux en cas de défaut du marchand. La Société est propriétaire de 356 des locaux qu'elle a concédés sous licence aux marchands et elle en loue 126 auprès de tiers.

La Société s'occupe de nombreux aspects de l'établissement des locaux utilisés par les magasins Canadian Tire, les magasins PartSource, les postes d'essence de la Division pétrolière et les magasins Mark's. En outre, la Société se procure les centres de distribution et les bureaux dont elle a besoin pour soutenir ses diverses entreprises. Parmi ces fonctions, on retrouve le repérage et la location ou l'acquisition de biens immobiliers propices à l'installation, au remplacement ou à l'agrandissement de magasins, la conception et l'aménagement de magasins, la gestion immobilière, l'entretien des magasins terminés et diverses questions comptables et administratives ayant trait à la propriété et à la location des locaux. En plus des propriétés qu'elle concède sous licence aux marchands, la Société (y compris Mark's) détient en propriété ou loue auprès de tiers la plupart des propriétés sur lesquelles les magasins PartSource, les postes d'essence de la Division pétrolière et le magasin Mark's sont construits.

La Société procède également à la vente, à la location, au réaménagement ou au réaménagement et à la vente de biens immobiliers dont elle est propriétaire lorsque ceux-ci sont considérés comme excédentaires par rapport à ses besoins.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 2.1.9.7 (Opérations de cession-bail et ventes de biens immobiliers) pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la cession-bail de certains biens immobiliers.

3.5 Services Financiers Canadian Tire Limitée, Banque Canadian Tire et CTFS Bermuda Ltd.

Services Financiers met en marché une gamme de cartes de crédit de marque Canadian Tire, notamment la carte MasterCard Options Canadian Tire, la carte Visa Options Canadian Tire, la carte MasterCard Avantage Remise et la carte MasterCard Avantage Essence. Services Financiers commercialise également des produits d'assurance et de garantie. La BCT, filiale en propriété exclusive de Services Financiers, est une banque réglementée par le gouvernement fédéral qui gère et finance les portefeuilles de cartes MasterCard et Visa et de cartes de crédit personnelles de Canadian Tire, ainsi qu'un bloc de portefeuilles de prêts personnels et de marges de crédit de marque Canadian Tire. De plus, la BCT offre et commercialise des comptes d'épargne à intérêt élevé et des comptes d'épargne libres d'impôt, ainsi que des CPG, directement ou par l'entremise de courtiers.

Comme il est indiqué ci-dessus, Services Financiers commercialise divers produits d'assurance auprès des clients de Canadian Tire. CTFS Bermuda Ltd. (« CTFS Bermuda »), filiale de réassurance en propriété exclusive de Services Financiers, réassure le risque lié à l'assurance pour les créanciers et à certaines garanties souscrites par les clients titulaires de la carte MasterCard Canadian Tire et de la carte personnelle de Canadian Tire. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 3.13.3 (Services Financiers Canadian Tire Limitée et CTFS Bermuda Ltd.) pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de CTFS Bermuda.

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 3.1.1 (Marketing) pour obtenir des renseignements sur l'*« Argent »* Canadian Tire avec la Carte.

3.6 Technologie de l'information

Le service de la technologie de l'information de la Société fournit des services et des systèmes informatiques aux services fonctionnels principaux de la Société, aux marchands et aux centres de distribution.

Depuis de nombreuses années, les marchands utilisent, aux points de vente, des terminaux et des lecteurs optiques reliés à des ordinateurs en magasin. Ces systèmes fournissent un accès en direct aux stocks en magasin et aux prix ainsi que des données portant sur plusieurs années au sujet de chaque UGS. Le système de point de vente est utilisé en vue de traiter les opérations par carte de crédit et carte de débit, ainsi que dans le cadre du programme de fidélisation *« Argent »* Canadian Tire avec la Carte. Le système en magasin donne des renseignements qui permettent aux marchands de maximiser les ventes et les marges et de surveiller les coûts et le service à la clientèle. Les commandes sont calculées et transmises à Canadian Tire au moyen d'un réseau de communications, qui assure également la transmission des données sur les nouveaux produits et les prix de Canadian Tire aux marchands.

Les systèmes informatiques du Groupe détail forment un ensemble complexe et intégré qui traite les commandes, surveille l'évolution des stocks et permet la distribution et le transport de la marchandise d'un point à l'autre de la chaîne d'approvisionnement. La Société continue de perfectionner la conception et la mise en application de fonctions analytiques puissantes destinées à soutenir les fonctions d'achat et de logistique. Les processus administratifs ont été examinés et redéfinis pour assurer une utilisation plus efficace des renseignements provenant des magasins Canadian Tire. La Société continue de modifier en profondeur sa technologie de l'information afin d'obtenir les fonctions et les processus désirés, qui constituent des éléments essentiels à la compression des coûts future.

Services Financiers et Mark's disposent de leur propre service de technologie à gestion centralisée à l'appui de leurs entreprises respectives. Bien que la technologie permettant l'interaction avec les clients soit une responsabilité interne, la majeure partie des fonctions informatiques de Services Financiers sont externalisées. Acxiom Corporation fournit des services de stockage de données à Services Financiers dans le cadre de l'analyse des données sur les clients que fait celle-ci aux fins de la prise de décisions en matière de risque de crédit et de marketing, et Total System Services, Inc. lui fournit des services de traitement des opérations par carte de crédit.

Il incombe au service de technologie à gestion centralisée de Mark's d'assurer le soutien de la technologie existante et de mettre en œuvre de nouvelles technologies qui permettront de soutenir les stratégies commerciales. Mark's utilise un modèle de partenariat géré aux fins de la prestation de certains services liés à la technologie de l'information. HP Enterprises Services fournit à Mark's des services liés à la technologie de l'information gérés à l'égard de toutes les activités relatives aux infrastructures, des services de gestion des applications et de soutien et certains services et certaines technologies de développement, au moyen d'un modèle de prestation de services global.

3.7 Employés

Le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel (sans tenir compte des employés saisonniers) de la Société se détaille comme suit :

	<u>Employés à temps plein</u>	<u>Employés à temps partiel</u>
Groupe détail	4 159	104
PartSource	482	456
Services Financiers	1 013	273
Division pétrolière	54	1
Mark's	1 421	4 872

Collectivement, si l'on tient compte des employés indiqués dans le tableau ci-dessus, des marchands, des agents de la Division pétrolière, des franchisés de PartSource, des franchisés de Mark's et de leurs employés respectifs, le nombre de personnes dépasse 56 900.

3.8 Expansion des affaires

Canadian Tire continue de chercher et d'évaluer des occasions qui lui permettraient d'optimiser sa croissance et sa rentabilité à court, à moyen et à long termes. L'équipe chargée de l'expansion des affaires se concentre sur la recherche d'occasions d'affaires éventuelles dans le secteur de la vente au détail ou des secteurs connexes susceptibles de tirer parti des fonctions centrales et de s'inscrire dans le réseau d'entreprises existantes.

3.9 Concurrence

3.9.1 *Groupe détail Canadian Tire*

Les marchands font concurrence à des détaillants internationaux, nationaux et régionaux sur tous les marchés canadiens principaux. Aucun type d'entreprise ou établissement particulier ne fait directement concurrence dans toutes les catégories de produits aux magasins Canadian Tire, bien que plusieurs concurrents, dont certains sont des détaillants internationaux à grand volume, comprennent les grands magasins, les magasins à escompte et les magasins spécialisés qui offrent des produits et services automobiles, des articles de quincaillerie, des articles pour la maison, des articles de sport, des matériaux de construction et des articles saisonniers.

Les magasins Canadian Tire détiennent une part importante du marché de nombreuses catégories de produits, particulièrement les produits automobiles, les articles de quincaillerie, les articles de cuisine et certains articles saisonniers et de sport. Sur le plan géographique, la part de marché des magasins est meilleure dans le centre et l'est du Canada; les provinces de l'Ouest et le Québec présentent les meilleures possibilités de croissance à cet égard.

Plusieurs détaillants et distributeurs de pièces automobiles nationaux, régionaux et locaux comptent parmi les concurrents de PartSource. PartSource livre concurrence en offrant des prix, des produits et des services uniques sur ses marchés cibles.

Il y a lieu de se reporter aux rubriques 5.3.1.1 (Objectifs stratégiques pour 2010) et 5.3.1.4 (Conjoncture) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la situation concurrentielle du Groupe détail et de certains projets conçus pour renforcer cette situation.

3.9.2 *Division pétrolière*

La Division pétrolière est en concurrence avec d'autres postes d'essence, dépanneurs et lave-autos. Elle vend environ deux fois plus d'essence par établissement que la moyenne du secteur canadien, principalement en raison de l'attrait qu'exercent les programmes de fidélisation « Argent » Canadian Tire et « Argent » Canadian Tire avec la Carte. Le succès des programmes de marchandisage croisé avec les magasins Canadian Tire, le partenariat avec Services Financiers relativement à la carte MasterCard Avantage Essence et la qualité du service à la clientèle de la Division pétrolière favorisent également l'affluence de la clientèle. L'objectif principal de la Division pétrolière est de stimuler l'affluence et les ventes du Groupe détail et la croissance du nombre de comptes débiteurs de Services Financiers tout en réalisant un bénéfice net.

L'apport de la Division pétrolière à la rentabilité de la Société est largement tributaire des marges qu'elle réalise sur l'essence. Bien que la volatilité constante du prix et du coût de l'essence fasse en sorte qu'il est difficile de prévoir les produits d'exploitation et le bénéfice, la Division pétrolière a adopté des stratégies visant à accroître le volume et à comprimer davantage les coûts afin d'améliorer le bénéfice à long terme. Le modèle d'affaires des postes d'essence utilisé par la Division pétrolière (qui repose sur des postes d'essence exploités par des agents conformément aux normes du secteur et l'accès à l'infrastructure imposante de Canadian Tire en matière de publicité et d'immobilier) est un élément clé des initiatives prises par la Division pétrolière en vue d'agrandir son réseau de postes d'essence rentables à volume élevé.

Il y a lieu de se reporter aux rubriques 5.3.2.1 (Objectifs stratégiques pour 2010) et 5.3.2.4 (Conjoncture et perspectives économiques) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la situation concurrentielle de la Division pétrolière et de certains projets conçus pour renforcer cette situation.

3.9.3

Mark's Work Wearhouse Ltd.

Mark's est l'un des plus grands détaillants de vêtements et de chaussures de travail et de sécurité au Canada et livre concurrence à de nombreux détaillants de vêtements et de chaussures convenant au travail et aux loisirs. Ces détaillants comprennent les grands magasins, les magasins à escompte, les magasins d'articles de sport et les autres magasins de vêtements spécialisés, dont un grand nombre sont de grands détaillants américains ou internationaux.

Mark's relève les défis de cette concurrence en mettant au point et en lançant continuellement de nouveaux produits en vue d'offrir un meilleur choix à sa clientèle, en vendant des produits dans la plupart des fourchettes de prix et en proposant à ses clients différents emplacements situés dans des complexes commerciaux et des centres commerciaux linéaires.

Il y a lieu de se reporter aux rubriques 5.3.3.1 (Objectifs stratégiques pour 2010) et 5.3.3.4 (Conjoncture) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la situation concurrentielle de Mark's et de certains projets conçus pour renforcer cette position.

3.9.4

Services Financiers Canadian Tire Limitée

Les cartes MasterCard et Visa Canadian Tire émises par la BCT font concurrence aux autres cartes de crédit générales qui sont émises par des banques et d'autres institutions financières sur le marché canadien très réglementé et très concurrentiel des cartes bancaires.

L'ensemble du marché canadien des cartes bancaires (qui se compose de toutes les cartes de crédit de marques MasterCard et Visa qui ont été déclarées par l'Association des banquiers canadiens) a pris de l'ampleur au cours des cinq dernières années, en dépit de l'intensité de la concurrence et de l'incidence, en 2009 et 2010, du ralentissement économique. Bien que les banques canadiennes principales soient les chefs de file du marché, les émetteurs de cartes de crédit américains obtiennent des parts du marché et redéfinissent les attentes des clients. En raison du nombre grandissant de cartes de crédit proposées, les consommateurs veulent faire affaire avec des entreprises qui leur permettent d'en avoir pour leur argent, qui fournissent un service exceptionnel et qui les font bénéficier d'un programme qui les

récompense de leur fidélité. La croissance du portefeuille de cartes de crédit et la vigueur constante de la marque Canadian Tire donnent la possibilité d'accroître le nombre de clients possédant des cartes de crédit qui achètent d'autres produits et services Canadian Tire.

Les prêts personnels, les marges de crédit et les instruments de dépôt offerts par Canadian Tire sont en concurrence avec des produits comparables offerts par les banques et les autres institutions financières et sont consentis selon des modalités concurrentielles par rapport à ces produits.

Services Financiers commercialise un certain nombre de produits d'assurance et de garantie destinés aux clients de Canadian Tire. En raison de l'excellence de son service à la clientèle et de ses réseaux d'acquisition de comptes en magasin, Services Financiers est un chef de file au chapitre du pourcentage de clients titulaires de cartes de crédit qui ont souscrit des produits d'assurance et de garantie liés à leur carte. Les programmes d'adhésion et de fidélisation avantageux sont des facteurs clés qui contribuent à cette réussite. Ces liens traditionnels servent à renforcer la fidélité globale des clients envers Canadian Tire et continuent de contribuer de façon marquée à la rentabilité.

Il y a lieu de se reporter aux rubriques 5.3.4.1 (Objectifs stratégiques pour 2010) et 5.3.4.6 (Conjoncture) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la situation concurrentielle de Services Financiers et de certains projets conçus pour renforcer cette situation.

3.10 Caractère saisonnier des ventes du Groupe détail et de Mark's Work Wearhouse Ltd.

Le Groupe détail tire une part considérable de ses produits d'exploitation de la vente de marchandises saisonnières et, par conséquent, ses ventes sont assujetties à un certain risque de volatilité lié aux conditions climatiques inhabituelles. Le Groupe détail atténue ce risque, dans la mesure du possible, grâce à l'étendue de sa gamme de produits ainsi qu'à des pratiques d'approvisionnement et de gestion des stocks efficaces. De façon similaire, les activités de Mark's demeurent très saisonnières. Des rapports détaillés sur les ventes et des modules de planification de produits aident Mark's à atténuer les risques et les incertitudes liés aux conditions climatiques hors saison et au comportement des consommateurs pendant l'importante saison des ventes de Noël, mais ils ne peuvent éliminer ces risques complètement, étant donné que les commandes de stocks, particulièrement pour une part non négligeable de la marchandise achetée à l'étranger, doivent être passées bien avant la saison.

Les produits d'exploitation de la Société fluctuent d'un trimestre à l'autre, les meilleurs résultats étant généralement atteints au deuxième et au quatrième trimestres (sous réserve de fluctuations inhabituelles éventuelles causées par des conditions climatiques atypiques), principalement en raison de la nature saisonnière de certaines marchandises du Groupe détail et de Mark's et du moment où les programmes de marketing sont mis en œuvre.

Les tableaux suivants indiquent les résultats financiers trimestriels obtenus par le Groupe détail et Mark's au cours des deux derniers exercices.

Résultats trimestriels du Groupe détail												
(en millions de dollars)	4 ^e trimestre de 2010	3 ^e trimestre de 2010	2 ^e trimestre de 2010	1 ^{er} trimestre de 2010	2010	4 ^e trimestre de 2009	3 ^e trimestre de 2009	2 ^e trimestre de 2009	1 ^{er} trimestre de 2009	2009		
Produits d'exploitation bruts	1 522,6 \$	1 408,9 \$	1 597,2 \$	1 092,2 \$	5 620,9 \$	1 494,4 \$	1 408,5 \$	1 550,0 \$	1 099,3 \$	5 552,2 \$		
Bénéfice avant impôts	97,9 \$	89,6 \$	107,2 \$	26,9 \$	321,6 \$	38,0 \$	95,6 \$	95,2 \$	32,8 \$	261,6 \$		
Pourcentage des produits d'exploitation bruts de tout l'exercice	27,1 %	25,1 %	28,4 %	19,4 %	100,0 %	26,9 %	25,4 %	27,9 %	19,8 %	100,0 %		
Pourcentage du bénéfice avant impôts de tout l'exercice	30,4 %	27,9 %	33,3 %	8,4 %	100,0 %	14,5 %	36,6 %	36,4 %	12,5 %	100,0 %		

Résultats trimestriels de Mark's												
(en millions de dollars)	4 ^e trimestre de 2010	3 ^e trimestre de 2010	2 ^e trimestre de 2010	1 ^{er} trimestre de 2010	2010	4 ^e trimestre de 2009	3 ^e trimestre de 2009	2 ^e trimestre de 2009	1 ^{er} trimestre de 2009	2009		
Produits d'exploitation bruts ⁽¹⁾	349,5 \$	173,5 \$	195,4 \$	153,8 \$	872,2 \$	340,3 \$	164,2 \$	182,2 \$	147,1 \$	833,8 \$		
Bénéfice (perte) avant impôts	58,1 \$	(3,1) \$	3,8 \$	(4,7) \$	54,1 \$	63,1 \$	(3,8) \$	7,1 \$	(4,9) \$	61,5 \$		
Pourcentage des produits d'exploitation bruts de tout l'exercice	40,1 %	19,9 %	22,4 %	17,6 %	100,0 %	40,8 %	19,7 %	21,9 %	17,6 %	100,0 %		
Pourcentage du bénéfice avant impôts de tout l'exercice	107,4 %	(5,7) %	7,0 %	(8,7) %	100,0 %	102,6 %	(6,2) %	11,5 %	(7,9) %	100,0 %		

Note
(1) Les produits d'exploitation bruts de Mark's comprennent les ventes au détail réalisées par les succursales et, en 2010, uniquement les produits d'exploitation totaux de systèmes accessoires.

3.11 Protection de l'environnement

Canadian Tire a élaboré certaines politiques et méthodes de gestion et de conformité environnementales. Les exigences en matière de protection de l'environnement applicables à Canadian Tire n'ont pas, et ne devraient pas avoir, un effet considérable, du point de vue des finances ou de l'exploitation, sur ses dépenses en immobilisations, son bénéfice ou sa situation concurrentielle pendant l'exercice en cours. Il y a lieu de se reporter aux rubriques 5.3.1.5 (Groupe détail Canadian Tire – Risques d'entreprise) et 5.3.2.5 (Division pétrolière de Canadian Tire – Risques d'entreprise) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société et à la rubrique 3.16 (Politiques sociales et environnementales) de la présente notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des risques d'ordre environnemental.

3.12 Actif incorporel

Canadian Tire a mis au point des politiques et des méthodes afin de protéger ses marques de commerce, qui sont un facteur essentiel de son exploitation, notamment la marque de commerce Canadian Tire^{MD}, les logos se rattachant à la marque de commerce et un certain nombre de marques de commerce liées aux produits de détail portant ses marques. Canadian Tire^{MD} considère

qu'il est essentiel de protéger sa marque de commerce et ses logos. D'autres marques de commerce et droits de propriété intellectuelle liés aux produits portant ses marques, à Services Financiers, à la Division pétrolière, à PartSource et à Mark's sont considérés comme des atouts importants et sont défendus vigoureusement, au besoin. Canadian Tire permet à Services Financiers, à la BCT et à certaines autres entreprises d'utiliser certaines marques de commerce aux termes de licences.

Canadian Tire est propriétaire d'un certain nombre de noms de domaine qui, de manière générale, reflètent ses marques de commerce et ses slogans connexes. Ces noms de domaine sont utilisés dans le cadre de sa présence en ligne. Les dépôts des marques de commerce et des noms de domaine de Canadian Tire sont renouvelables. Canadian Tire a mis en place des méthodes qui lui permettent de s'assurer que ces dépôts sont renouvelés en temps utile.

La BCT a conclu des conventions d'octroi de licences avec MasterCard International et Visa Canada Corporation, qui lui permettent d'utiliser les marques de commerce MasterCard et Visa dans le cadre de ses entreprises de cartes de crédit MasterCard et Visa Canadian Tire.

3.13 Activités exercées à l'étranger

Pour le Groupe détail et Mark's, les produits de provenance étrangère sont de plus en plus importants. Les stratégies qui s'y rattachent ne peuvent être fructueuses que s'il est facile de trouver des fournisseurs à l'extérieur de l'Amérique du Nord et s'il existe une infrastructure permettant le transport de marchandises et l'échange de l'information. En particulier, l'Asie est devenue une source essentielle de produits offerts à des prix concurrentiels et de produits innovateurs. La Société a des bureaux à Hong Kong et à Shanghai, qui lui font profiter de leur expérience en matière d'importation, lui permettent d'établir des liens avec des fabricants étrangers pour le compte du Groupe détail et jouent un rôle important dans la croissance de l'ensemble de son entreprise. Ces bureaux se chargent de nombreux aspects du processus d'établissement de sources d'approvisionnement, notamment le contrôle de la quantité de produits et de leur qualité et le choix et la gestion des fournisseurs pour le compte du Groupe détail.

3.13.1 *Groupe détail Canadian Tire*

En 2010, environ 44 % de la valeur des achats de stocks que le Groupe détail a effectués provenait directement de fournisseurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le Groupe détail utilise ses ressources internes et retient les services de fournisseurs de services de logistique indépendants pour gérer la technologie relative à la chaîne d'approvisionnement et le transport de la marchandise d'origine étrangère aux centres de distribution canadiens de la Société et aux magasins Canadian Tire.

Tout comme d'autres détaillants qui s'approvisionnent en produits partout dans le monde, le Groupe détail est exposé aux risques inhérents aux fournisseurs étrangers, notamment la fluctuation du cours des devises, la stabilité des entreprises de fabrication situées dans d'autres pays et les perturbations dans le transport

et dans les ports. Le Groupe détail a également recours à des ressources internes et à des fournisseurs d'assurance de la qualité indépendants afin de gérer proactivement la qualité des produits des fournisseurs étrangers. La Société estime que ses pratiques commerciales lui permettent d'atténuer les risques dont il est question à la présente rubrique.

3.13.2 *Mark's Work Wearhouse Ltd.*

En 2010, environ 40 % de la valeur des achats de stocks que Mark's a effectués provenait directement de fournisseurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord, principalement en Asie. Mark's achète également de la marchandise qui provient de l'extérieur de l'Amérique du Nord par l'entremise de fournisseurs canadiens. Mark's a recours aux mêmes fournisseurs de services de logistique indépendants que le Groupe détail pour gérer la technologie relative à la chaîne d'approvisionnement et le transport de marchandises relativement à la plupart des produits qu'elle achète en Asie. Tout comme pour le Groupe détail, la Société estime que les pratiques commerciales auxquelles Mark's a recours permettent à celle-ci d'atténuer les risques inhérents au fait de s'approvisionner en Asie. En outre, Mark's peut se procurer certaines marchandises comparables dans d'autres régions, notamment le Mexique et l'Europe, et auprès de fabricants canadiens et américains.

3.13.3 *Services Financiers Canadian Tire Limitée et CTFS Bermuda Ltd.*

Services Financiers a confié à Acxiom Corporation l'entreposage de données, et à Total System Services, Inc., les fonctions de traitement des données. Ces deux sociétés sont situées aux États-Unis. Le contrat conclu avec Total System Services, Inc. prévoit un plan de reprise après sinistre afin de pouvoir fournir des services efficacement advenant une défaillance des systèmes.

Services Financiers est propriétaire de CTFS Bermuda, société de réassurance des Bermudes qui est réglementée par la Bermuda Monetary Authority. CTFS Bermuda a conclu des conventions de réassurance avec deux assureurs qui exercent une bonne partie de leurs activités au Canada et qui offrent des produits d'assurance aux clients de Canadian Tire. La direction de CTFS Bermuda a recours à des entreprises de services actuariels et administratifs reconnues qui l'aident à évaluer le risque lié aux portefeuilles et à gérer ses activités. La Société est d'avis que ce risque est géré de façon appropriée.

3.14 Dépendance économique

La Société a conclu un contrat type avec chacun des 481 marchands qui exploitent les 485 magasins Canadian Tire; ces contrats expirent tous le 30 juin 2014 (sous réserve d'une durée de renouvellement). La Société ne dépend d'aucun de ces contrats.

Veuillez voir la rubrique 3.2 de la présente notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements sur les ententes d'approvisionnement en carburant de la Division pétrolière.

3.15 Prêts

La Société organise l'octroi de prêts à court et à moyen termes par ses filiales, à ses filiales ou entre celles-ci aux taux en vigueur sur le marché.

Les placements à court terme de la Société sont limités aux titres garantis par les gouvernements canadiens et américains, à du papier commercial, y compris du papier commercial adossé à des créances parrainé par des banques, à des parts de fonds du marché monétaire, à des parts de fonds de retraite et à des actions privilégiées de grande qualité.

Les activités de prêt de la BCT, qu'il s'agisse des prêts sur les cartes de crédit MasterCard et Visa Canadian Tire, des prêts personnels ou des prêts sur marges de crédit, sont régies par des politiques et des systèmes de gestion des risques qui font appel à des renseignements sur les habitudes de crédit des clients pour approuver les demandes des clients, attribuer des limites de crédit et gérer la relation de crédit. La clientèle est bien diversifiée et des limites quant aux risques de crédit ont été établies par régions géographiques.

La BCT a élaboré des politiques qui limitent les placements aux effets du marché monétaire et aux titres de créance de bonne qualité échéant à l'intérieur d'une période de cinq ans. Il y a lieu de se reporter à la rubrique 8.1.4 (Créances sur prêts) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du papier commercial adossé à des créances qui est détenu par la Société.

3.16 Politiques sociales et environnementales

3.16.1 *Responsabilité sociale de l'entreprise*

Canadian Tire intègre des pratiques commerciales responsables et durables à ses valeurs, à ses activités et à sa stratégie. La Société investit dans la collectivité chaque année conformément à sa politique de dons, qui a pour but d'orienter le processus d'affectation des fonds. La mise en œuvre de la politique de dons relève du président et chef de l'administration et est régie par le comité de la responsabilité sociale du conseil d'administration.

La Société appuie diverses causes sociales, mais le bénéficiaire le plus important est la Fondation Bon départ de Canadian Tire, organisme de bienfaisance à but non lucratif indépendant dont la mission consiste à aider les familles et les enfants dans le besoin partout au Canada. Elle est reconnue pour son programme lauréat Bon départ de Canadian Tire, lancé en 2005, qui aide les enfants dans le besoin à participer à des programmes sportifs et récréatifs organisés en assumant les droits d'inscription, le coût de l'équipement ou les frais de transport. De plus, l'organisme prête main-forte aux familles et aux collectivités qui vivent une situation difficile, par exemple en cas de catastrophe naturelle, en

leur fournissant des biens et des services essentiels. La Fondation Bon départ de Canadian Tire a pour tradition de soutenir les enfants et les familles partout au Canada. En 1992, elle était connue sous le nom « Fondation pour la protection des enfants Canadian Tire » et son mandat consistait à attirer l'attention sur les programmes de sécurité et de protection des enfants et à appuyer ces programmes. Afin de répondre aux besoins changeants de la collectivité, la Fondation a adopté le nom « Fondation Canadian Tire pour les Familles » en 1999 et a recommencé à privilégier l'aide aux enfants et aux familles dans son mandat. En 2009, la Fondation a adopté le nom « Fondation Bon départ de Canadian Tire », d'après le nom de son programme signature, le programme Bon départ de Canadian Tire.

Le code d'éthique professionnelle à l'intention des fournisseurs de Canadian Tire (le « code à l'intention des fournisseurs ») énonce les principes et pratiques en matière d'éthique commerciale que la Société s'attend à voir ses fournisseurs de produits et services respecter, notamment quant aux normes applicables au milieu de travail et aux pratiques commerciales des fournisseurs relativement à des questions telles que les heures de travail, les droits de la personne, la discrimination et le travail forcé, la santé et la sécurité en milieu de travail, la protection de l'environnement et d'autres préoccupations, telles que les paiements illégaux. Il incombe aux dirigeants de la Société qui dirigent les unités commerciales et les groupes de soutien d'entreprise de s'assurer qu'ils obtiennent des fournisseurs avec lesquels ils font affaire une attestation de conformité aux exigences du code à l'intention des fournisseurs. La conformité au code à l'intention des fournisseurs est surveillée au moyen d'évaluations périodiques des fournisseurs, y compris des vérifications effectuées par des tiers, s'il y a lieu. Le conseil d'administration a confié la supervision du code à l'intention des fournisseurs au comité de vérification. La Société a également un code d'éthique professionnelle interne (le « code d'éthique professionnelle ») qui traite des normes commerciales éthiques qu'elle s'attend à voir les administrateurs, les dirigeants et les employés respecter en ce qui a trait à la conformité à toutes les lois et à l'engagement qu'ils doivent prendre de faire preuve d'intégrité, d'honnêteté et de respect lorsqu'ils négocient avec des tiers, des partenaires d'affaires et des collectivités. Le conseil d'administration a confié la supervision du code d'éthique professionnelle au comité de vérification. Le Bureau d'éthique professionnelle de la Société surveille la conformité aux deux codes.

On peut obtenir sans frais des exemplaires de chacun des codes dont il est question ci-dessus en écrivant à l'adresse suivante : La Société Canadian Tire Limitée, 2180, Yonge Street, C.P. 770, succursale K, Toronto (Ontario) M4P 2V8, à l'attention du Bureau d'éthique professionnelle. On peut également consulter les codes

à l'adresse www.corp.canadiantire.ca et sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

3.16.2 *Viabilité de l'entreprise*

La Société est déterminée à assurer la viabilité de son entreprise selon trois aspirations principales : stimuler la croissance de l'entreprise de façon rentable sans accroître l'empreinte carbone nette de l'économie, éliminer l'emballage superflu en n'envoyant aucun déchet aux sites d'enfouissement et proposer des produits et des services novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle sans compromettre le pouvoir des générations futures de répondre à leurs besoins. Le but consiste à mettre en œuvre des méthodes viables qui ont une incidence favorable sur l'utilisation de l'énergie et les changements climatiques, sur les déchets et les emballages et sur l'innovation de produits et services et à voir au delà des effets directs et de tenir compte de l'empreinte des magasins des marchands, du transport des produits et des fabricants avec lesquels la Société fait affaire.

La stratégie, le protocole et l'organisation en matière de viabilité de l'entreprise de la Société sont supervisés par le comité de la responsabilité sociale du conseil d'administration de la Société et par le comité de la viabilité de l'entreprise des dirigeants. Les projets retenus dans le cadre de la stratégie sont coordonnés par l'équipe responsable de la viabilité de l'entreprise conjointement avec les réseaux interfonctions de l'entreprise ayant trait aux bâtiments, au transport, aux produits et aux emballages.

La gestion active des questions liées à l'énergie et à l'empreinte carbone constitue un élément fondamental de la stratégie de la Société en matière de viabilité de l'entreprise. Depuis 2010, Canadian Tire a commencé à tenir compte de paramètres de viabilité dans ses rapports financiers trimestriels et annuels. Les paramètres de viabilité précis et les autres initiatives dans le cadre de la stratégie de la Société en matière de viabilité de l'entreprise sont présentés dans trois segments clés des activités de l'entreprise, soit les produits vendus au détail, le transport de ces produits aux magasins de détail et l'exploitation des bâtiments dont la Société est propriétaire ou locataire. Dans ces secteurs, Canadian Tire présente de l'information sur les améliorations et mises à niveau des procédés et sur les avantages annuels prévus sur les plans économique et environnemental qui en découleront en raison des économies de coûts, de la conservation de l'énergie et de l'absence d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets.

- Produits et emballages

Ces initiatives visent à réduire les dimensions et le poids des emballages et à modifier les procédés d'emballage et de traitement de manière à en réduire l'incidence sur l'environnement et à minimiser les dommages causés aux produits.

- Transport des produits

Ces initiatives ont trait au transport des produits jusqu'aux tablettes des magasins et comprennent des projets comme le remplacement du parc de camions par des véhicules à faible consommation d'essence, le recours aux trains routiers et des solutions permettant d'améliorer le rendement.

- Bâtiments et exploitation

Ces initiatives ont trait aux rénovations et à l'amélioration des procédés dans le cadre de la construction de nouveaux magasins et de la rénovation de magasins existants, notamment à l'égard de l'éclairage, de la gestion de l'énergie, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et de la réfection des toits.

3.16.3 *Conformité aux lois en matière d'environnement et de santé et de sécurité*

La Société prend grand soin de remplir rigoureusement les obligations qui lui incombent en vertu des lois en matière d'environnement et de santé et de sécurité au travail. Afin de s'assurer qu'elle se conforme toujours aux lois et règlements applicables et que les pratiques qui s'y rapportent sont appliquées de manière uniforme dans toute l'entreprise, elle a établi des politiques en matière d'environnement et de santé et de sécurité au travail ainsi qu'un programme connexe. Elle exige de ses marchands, des franchisés de Mark's et de PartSource et des agents de la Division pétrolière qu'ils respectent les lois et les règlements en matière d'environnement, de santé et de sécurité qui s'appliquent à leurs activités commerciales et elle s'attend à ce qu'ils mettent en œuvre des programmes adéquats en la matière.

Tout au long de 2010, la Société a participé activement à des associations financées par le secteur, notamment les comités environnementaux du Conseil canadien du commerce de détail et de son homologue québécois, le Conseil québécois du commerce de détail, afin de suivre les faits récents en matière d'environnement dans le secteur et dans les lois.

En ce qui a trait à la mise en application des politiques en matière d'environnement et de santé et de sécurité au travail, les unités commerciales et les groupes de soutien de l'entreprise de la Société ont pris un certain nombre d'initiatives en 2010 (qui sont décrites ci-après).

3.16.3.1 *Groupe détail de Canadian Tire et PartSource*

En 2010, le Groupe détail a détourné 59,37 % (3 140 tonnes métriques) des déchets produits par les installations de distribution de la région de Toronto du site d'enfouissement et les a plutôt recyclés.

La Société a également continué de rendre les renseignements sur l'innocuité des produits chimiques qu'elle vend accessibles au public en permettant l'accès Web à des fiches signalétiques, qui indiquent aux travailleurs et au personnel d'urgence la marche à suivre pour manipuler adéquatement une substance donnée ou travailler avec celle-ci. Au cours de l'exercice, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario a accordé à la Société un rabais sur ses primes dans le cadre du programme Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence à l'appui des efforts visant à améliorer la santé et la sécurité en milieu de travail et des programmes de retour au travail de la Société.

En 2010, PartSource a retenu les services d'un professionnel de la santé et de la sécurité au travail afin de faire progresser le programme de santé et de sécurité au travail dans les magasins de détail et a mis en œuvre un nouveau processus visant à garantir le caractère adéquat de la formation des employés en secourisme et en intervention en cas d'urgence ainsi que de la formation sur la conduite d'un lève-palettes et l'inspection du matériel. En outre, les mesures en santé et en sécurité ont été intégrées aux paramètres d'évaluation clés du rendement des magasins de détail et des équipes de gestion de la vente au détail. Des visites ont été effectuées aux magasins au cours de l'année afin d'assurer que toutes les exigences en matière de santé et de sécurité étaient remplies.

3.16.3.2 *Mark's Work Wearhouse Ltd.*

En 2007, Mark's a mis sur pied un nouveau programme de santé et de sécurité qui vise à renforcer la conformité des magasins appartenant à la Société aux exigences des lois applicables en matière de santé et de sécurité. Des directeurs régionaux informent trimestriellement le siège social de Mark's de l'évolution de ce programme sur le terrain et signalent toutes les lacunes auxquelles il faudrait peut-être remédier. Chaque directeur des ressources humaines régional prévoit également des visites de magasins et signale les problèmes en matière de santé et de sécurité au directeur régional et au siège social. Des vérifications de conformité régulières sont effectuées dans la plupart des magasins Mark's.

Les vérifications de conformité les plus récentes démontrent que la plupart des magasins Mark's ont soit un comité soit un représentant en santé et en sécurité et que plus de la moitié des employés des

magasins ont attesté par écrit qu'ils avaient suivi la formation en santé et sécurité.

3.16.3.3 *Division pétrolière*

En 2010, la Division pétrolière a poursuivi la mise en œuvre de son programme global lui permettant de contrôler les stocks d'essence. Le programme comprend l'inspection annuelle de chaque poste d'essence de la Division pétrolière, y compris l'essai du matériel de détection de fuites, l'étalonnage des appareils de mesure et la vérification de l'état du matériel, l'examen mensuel des registres relatifs aux stocks d'essence de chaque emplacement de la Division pétrolière en vue de repérer et de corriger les écarts importants par rapport aux stocks d'essence et la surveillance informatisée des stocks d'essence à chaque poste d'essence de la Division pétrolière au moyen du rapprochement statistique des stocks. Grâce à ce programme complet, les écarts dans les stocks d'essence de la Division pétrolière sont considérablement inférieurs au seuil de tolérance établi par le gouvernement.

Tout au long de 2010, la Division pétrolière a poursuivi son programme de remplacement des réservoirs de stockage d'essence et des canalisations souterrains en acier existants à ses emplacements par des réservoirs et des canalisations en fibre de verre à double paroi dans le but de réduire le risque de fuites d'essence. Les emplacements de la Division pétrolière qui ont des pièces d'équipement souterrain en acier existants sont entretenus conformément à la réglementation environnementale et ces pièces seront éventuellement remplacées (à l'heure actuelle, à un rythme d'environ deux par année).

En 2010, la Division pétrolière a aussi continué de mettre en œuvre son programme visant à attester que les agents qui exploitent des postes d'essence se conforment aux exigences en matière de santé et de sécurité au travail. Dans le cadre de ce programme, des visites annuelles des emplacements sont effectuées afin de vérifier que les exigences en question sont respectées à tous les points de vue, notamment en ce qui concerne les cours de secourisme sur place et les pratiques de manutention de l'essence.

3.16.3.4 *Services Financiers Canadian Tire Limitée*

Services Financiers a mis sur pied un comité de la santé et de la sécurité qui donne de la formation et s'assure de la conformité aux lois et règlements

applicables. En 2010, une formation générale en santé et en sécurité a été donnée aux nouveaux employés dans le cadre de séances d'orientation et au moyen de nouveaux modules d'apprentissage en ligne, ainsi qu'aux membres du comité de la santé et de la sécurité de Services Financiers. Les employés ont reçu des comptes rendus en matière de santé et de sécurité par l'entremise du babillard électronique des employés, des tableaux d'affichage et du bulletin trimestriel des employés de Services Financiers.

En 2010, l'équipe verte de Services Financiers a poursuivi sa campagne visant à trouver et à mettre en œuvre des initiatives écologiques sur les lieux de travail, qui ont entraîné une diminution globale de la consommation d'électricité et une augmentation de la quantité de déchets qui a été détournée des sites d'enfouissement. En 2010, Services Financiers a également continué son partenariat « communauté verte » avec Abitibi-Bowater, qui encourage le recyclage du papier, promeut la gérance environnementale et soutient la Fondation Bon départ de Canadian Tire.

3.16.3.5 *Immobilière Canadian Tire Limitée*

Immobilière a élaboré et mis en œuvre un programme de vérification environnementale pour les magasins Canadian Tire et les postes d'essence de la Division pétrolière. En 2010, elle a effectué de telles vérifications dans neuf magasins Canadian Tire dans le cadre du processus de transfert des marchands. Des séances d'information ont également été données à plus de 50 marchands Canadian Tire et marchands en formation, ainsi qu'à leur personnel, sur la façon d'améliorer les normes et méthodes d'exploitation interne afin de protéger l'environnement. Les méthodes qu'emploie Immobilière pour prévenir et gérer les problèmes environnementaux et se conformer aux exigences de la réglementation applicable aux propriétés dont la Société est propriétaire ou locataire remplissent ou excèdent les normes applicables prévues par la loi.

3.17 Facteurs de risque

La Société est exposée à divers facteurs de risque et a dressé la liste des risques principaux qui sont inhérents à ses entreprises, selon l'évaluation qui a été faite en date de la présente notice annuelle. Ces risques sont décrits brièvement ci-après. Le contexte externe et les stratégies d'affaires de la Société ont une incidence sur la gravité relative des risques principaux inhérents aux entreprises de celle-ci, qui variera donc de temps à autre.

- Marché – La conjoncture économique, le contexte concurrentiel, la situation politique au Canada et à l'échelle internationale, les données démographiques sur la population canadienne, les habitudes d'achat des consommateurs et l'accessibilité de technologies relatives aux achats, aux produits et aux services pourraient avoir un effet défavorable important sur le bénéfice de la Société.
- Personnel – Des pressions externes ou des pratiques en matière de ressources humaines internes inefficaces pourraient empêcher la Société d'embaucher et de garder à son service du personnel compétent adéquat qui adopte ses valeurs et s'efforce d'atteindre ses objectifs stratégiques.
- Technologie – Le fait de ne pas avoir la technologie et les renseignements appropriés pourrait empêcher Canadian Tire de livrer concurrence efficacement et d'atteindre ses objectifs stratégiques.
- Relations contractuelles clés – Une gestion inadéquate des relations que la Société entretient avec ses partenaires clés ou des contrats qu'elle a conclus avec ces derniers, y compris l'exposition aux risques auxquels ceux-ci sont exposés, pourrait donner lieu à des produits et des services inadéquats, à des interruptions dans la livraison de produits et la prestation de services, y compris un service à la clientèle inadéquat, et à des litiges susceptibles d'avoir un effet défavorable sur le bénéfice et de porter atteinte à la réputation de Canadian Tire et à la marque Canadian Tire.
- Exécution des stratégies – Le fait de ne pas réussir à planifier et à exécuter avec succès des initiatives stratégiques pourrait compromettre le succès à moyen ou à long terme de Canadian Tire en tant qu'entreprise.
- Poursuite des activités – Des dangers, des catastrophes et des interruptions d'activités pourraient compromettre la sécurité des employés ou des clients et le pouvoir de Canadian Tire de fournir des produits et des services sans interruption.
- Marchés des capitaux – Des événements graves sur les marchés des capitaux ou une grande volatilité de ceux-ci pourraient entraîner l'insuffisance (i) des capitaux nécessaires pour amortir l'incidence de pertes imprévues ou (ii) des liquidités ou des fonds nécessaires pour assurer le financement des activités et des initiatives stratégiques. De plus, une volatilité marquée des cours du change et des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur le prix des produits, des marges brutes et des intérêts débiteurs nets.

En outre, des stratégies de couverture inappropriées mises en œuvre en vue d'atténuer l'exposition de la Société à la fluctuation des cours du change, des taux d'intérêt et du cours des actions pourraient avoir un effet important sur son bénéfice.

- Crédit à la consommation – Si nous ne sommes pas en mesure de prévoir avec exactitude la solvabilité ou les habitudes de crédit de nos clients, cela pourrait avoir une incidence marquée sur le bénéfice de Services Financiers.
- Conformité aux lois – Si la Société ne se conforme pas aux lois et aux règlements, des sanctions et des pénalités financières susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur son bénéfice et de porter atteinte à sa réputation pourraient lui être imposées. En outre, le fait de ne pas répondre aux attentes découlant de la common law pourrait entraîner des poursuites judiciaires susceptibles de compromettre sa situation financière ou de porter atteinte à sa réputation.
- Présentation de l'information financière – Si l'information financière et la façon dont elle est présentée manquent d'intégrité ou ne sont pas conformes aux normes comptables, cela pourrait porter atteinte à la réputation de la Société.

La gestion des renseignements fait partie intégrante de tous les risques principaux dont il est question ci-dessus. Une gestion des renseignements efficace est primordiale pour l'entreprise et le risque de ne pas disposer des renseignements nécessaires pour déployer les stratégies et mettre les processus en œuvre ou de ne pas utiliser ou protéger adéquatement ces renseignements est important.

Les rubriques 5.3.1.5 (Groupe détail Canadian Tire – Risques d'entreprise), 5.3.2.5 (Division pétrolière de Canadian Tire – Risques d'entreprise), 5.3.3.5 (Mark's Work Wearhouse – Risques d'entreprise), 5.3.4.8 (Services Financiers Canadian Tire – Risques d'entreprise) et 14.0 (Gestion des risques d'entreprise) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société et toutes leurs sous-rubriques donnent d'autres explications sur les risques dont il est question ci-dessus, y compris les stratégies d'atténuation auxquelles la Société a recours pour les gérer, et présentent d'autres facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les faits diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus.

La Société avertit les lecteurs que l'exposé qui précède sur les risques n'est pas exhaustif. Afin de décider s'ils devraient ou non acheter ou vendre les titres de la Société, les épargnants et les autres personnes devraient examiner attentivement ces risques ainsi que d'autres incertitudes, événements éventuels et facteurs inhérents au secteur qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Société.

3.18 Production et services

Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Services Financiers Canadian Tire Limitée, Banque Canadian Tire et CTFS Bermuda Ltd. » pour obtenir des renseignements au sujet des méthodes de prestation de services de Services Financiers.

3.19 Connaissances spécialisées

3.19.1 *Groupe détail Canadian Tire*

Le Groupe détail embauche des personnes très compétentes qui se spécialisent dans le marketing, la gestion des catégories, la chaîne d'approvisionnement, l'exploitation des magasins et les finances. La participation à des programmes de formation internes et aux activités du secteur, la formation scolaire et la participation à des forums internes sur le leadership permettent à ces personnes d'acquérir des connaissances spécialisées. Les employés du Groupe détail peuvent poursuivre leur perfectionnement professionnel grâce à des cours internes et externes.

3.19.2 *Mark's Work Wearhouse Ltd.*

Mark's embauche des personnes très compétentes qui se spécialisent dans l'exploitation des magasins, l'achat de marchandises, le marketing, la conception des magasins, la logistique et la distribution, les systèmes de technologie de l'information et les finances. La participation aux activités du secteur, la formation scolaire et les cours internes offerts par Mark's permettent à ces personnes d'acquérir des connaissances spécialisées. Les employés de Mark's peuvent aussi poursuivre leur perfectionnement professionnel grâce à des cours externes. En 2010, Mark's a lancé, à l'intention du personnel de ses magasins, un système d'apprentissage en ligne composé de divers modules qui permettent à ceux-ci de se familiariser avec ses nouveaux produits, son service à la clientèle et sa culture d'entreprise.

3.19.3 *Division pétrolière*

La Division pétrolière embauche des personnes très compétentes qui se spécialisent dans le marketing, le service à la clientèle, l'exploitation des postes d'essence, l'exploitation de services de restauration rapide et les finances. La participation aux activités du secteur et la formation scolaire ainsi que la participation à des forums internes sur le leadership permettent à ces personnes d'acquérir des connaissances spécialisées. Les employés de la Division pétrolière peuvent poursuivre leur perfectionnement professionnel grâce aux programmes de formation interne et à des cours externes offerts par la Société.

3.19.4 *Services Financiers Canadian Tire Limitée et Banque Canadian Tire*

Services Financiers embauche des personnes très compétentes qui se spécialisent dans le marketing, le service à la clientèle, la gestion des risques, la technologie de l'information et les finances. La participation aux activités du secteur et la formation scolaire ainsi que la participation à des forums internes sur le leadership permettent à ces personnes d'acquérir des connaissances spécialisées. Les employés de Services Financiers peuvent

poursuivre leur perfectionnement professionnel grâce à des cours internes et externes.

3.20 Nouveaux produits

L'objectif du Groupe détail est de lancer des nouveaux produits dotés de caractéristiques innovatrices, à des prix intéressants, qui enrichissent sa gamme unique de produits pour l'automobile, la maison et les loisirs et qui ne sont pas vendus par d'autres détaillants. Les nouveaux produits lancés récemment par le Groupe détail comprennent les outils pneumatiques et les outils destinés aux mécaniciens FatMax^{MD} de Stanley^{MD}, la tente à autodressage Broadstone^{MC}, les barbecues Cuisinart^{MD}, les ciseaux Fiskars^{MD} Cuts + More^{MC}, le mélange épaisseur de gazon C-I-L^{MD} Golfgreen^{MD} 3-en-1, les lumières de Noël à DEL à couleurs changeantes True Glow de Noma^{MD}, les balles d'essuie-glace Reflex Hybrid^{MD}, les meubles à assembler For Living^{MC} dotés du système Assemblease^{MC} et les nettoyeurs à vapeur portatifs Shark^{MD}.

Afin de demeurer concurrentielle dans son secteur, Mark's lance continuellement de nouveaux vêtements et chaussures ou des vêtements et des chaussures améliorés. Au cours des dernières années, Mark's a lancé des produits tels que les pulls doux et indéformables pour femmes, la technologie qui améliore la silhouette dans les vêtements pour femmes Mark's, la technologie Quad Comfort^{MD} dans les chaussures pour hommes et femmes Mark's, les chaussures antidérapantes Tarantula Antislip^{MC} pour certains types d'usages au travail, les chemises sans repassage pour hommes et femmes, les vêtements antimicrobiens Freshtech^{MD} et la technologie dri-Wear^{MC} qui est désormais intégrée aux sous-vêtements, aux chaussettes, aux t-shirts, aux polos et à la doublure de certains de ses vêtements d'extérieur. En 2010, Mark's a mis au point et lancé dans ses magasins des produits novateurs en vue d'offrir Toujours le bon vêtement^{MC}, notamment les maillots de bain pour hommes à séchage rapide, les bottes habillées pour dames dotées de la protection antitaches et antisel Duraguard^{MC} pour en faciliter l'entretien et en prolonger l'utilisation, les gants de travail antidérapants, le système de traction Quad Comfort^{MD} doté d'un talon spécial ajouté dans les chaussures munies de l'antidérapant Antislip^{MC} qui sont utilisées principalement en milieu hospitalier, des vêtements en laine polaire T-Max^{MD} pour femmes, l'ajout d'embouts de protection externes X-Toe^{MC} au lieu des embouts internes dans les chaussures de sécurité pour hommes afin d'en améliorer le confort et l'ajustement, les bottes d'hiver chauffantes, les bottes de travail rendues beaucoup plus légères grâce à la technologie Quad Lite^{MC}, les chaussettes T-Max^{MD} encore plus chaudes que les réputées chaussettes Below Zero^{MD}, les gilets pour dames avec entredoublure isolante T-Max^{MD} qui régularise la température du corps et les pulls à capuchon en laine polaire hydrofuge HD1^{MD} pour hommes. Ces articles sont annoncés dans les circulaires de Mark's et font parfois l'objet de campagnes publicitaires dans des magazines et à la télévision.

4. Dividendes

Le conseil d'administration de la Société déclare les dividendes, à sa discrétion, après avoir pris tenu compte du bénéfice pouvant servir à cette fin, des besoins financiers et d'autres facteurs.

La politique en matière de dividendes de la Société a été modifiée en novembre 2010 de manière à maintenir les dividendes versés à un taux correspondant à environ 20 % à 25 % (auparavant, 15 % à 20 %) du bénéfice net de base normalisé par action de l'exercice précédent, compte tenu des liquidités à la fin de la période, des besoins en liquidités futurs, de la situation sur les marchés financiers et des occasions de placement. Le bénéfice net normalisé par action à cette fin ne tient pas compte des gains et des pertes découlant de la vente de comptes débiteurs sur cartes de crédit et prêts ou des éléments non récurrents, mais il tient compte des gains et des pertes réalisés dans le cours normal de l'aliénation de biens et de matériel.

Conformément à la politique en matière de dividendes, la Société a déclaré les dividendes suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividende annuel par action</u>
2008	0,840 \$
2009	0,840 \$
2010	0,905 \$

Le 11 novembre 2010, le conseil d'administration a approuvé une augmentation de 31 % du dividende trimestriel par action ordinaire et action de catégorie A sans droit de vote, qui est ainsi passé de 0,21 \$ pour les trois premiers trimestres de 2010 à 0,275 \$ par trimestre à compter du dividende déclaré le 11 novembre 2010.

Les dividendes déclarés à ce jour en 2010 et en 2011 s'établissent comme suit :

Montant du dividende	Date de déclaration	Payable aux porteurs inscrits en date du	Date à laquelle les dividendes sont payables
0,210 \$	11 mars 2010	30 avril 2010	1 ^{er} juin 2010
0,210 \$	13 mai 2010	31 juillet 2010	1 ^{er} septembre 2010
0,210 \$	7 octobre 2010	29 octobre 2010	1 ^{er} décembre 2010
0,275 \$	11 novembre 2010	31 janvier 2011	1 ^{er} mars 2011
0,275 \$	10 février 2011	29 avril 2011	1 ^{er} juin 2011

L'acte de fiducie daté du 4 juin 1993, aux termes duquel la Société a émis des billets à moyen terme échéant en 2028 et en 2034, ainsi que les marges de crédit bancaires consenties de la Société, restreignent le pouvoir de la Société de déclarer et de verser des dividendes. La situation financière de la Société est telle que ces restrictions ne limitent pratiquement pas les dividendes que la Société verse à l'heure actuelle. La Société a également émis des billets à moyen terme aux termes d'un acte de fiducie

daté du 14 mars 2005, qui viennent à échéance en 2015, en 2016 et en 2035, sans restriction quant à la déclaration et au versement de dividendes.

5. Description de la structure du capital

5.1 Description générale de la structure du capital

Il y a lieu de se reporter à la rubrique 9.0 (Capitaux propres) du rapport de gestion qui est présenté dans le rapport financier 2010 de la Société pour obtenir une description de la structure du capital de la Société. Le capital autorisé de la Société consiste en 100 000 000 d'actions de catégorie A sans droit de vote et 3 423 366 actions ordinaires, dont 78 037 237 actions de catégorie A sans droit de vote et 3 423 366 actions ordinaires ont été émises et sont en circulation en date du 10 mars 2011.

5.1.1 *Caractéristiques importantes des actions ordinaires*

Les porteurs d'actions ordinaires de la Société ont le droit de voter à toutes les assemblées des porteurs d'actions ordinaires et de voter à l'égard de l'élection de treize des seize administrateurs qui doivent être élus à l'assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue en mai 2011 et de la nomination des vérificateurs. Chaque action ordinaire comporte un droit de vote. En outre, chaque porteur d'une action ordinaire a le droit de faire convertir la totalité ou une partie des actions ordinaires qu'il détient en actions de catégorie A sans droit de vote, à parité numérique.

Le texte qui précède résume certaines des conditions rattachées aux actions ordinaires de la Société. Il y a lieu de se reporter aux statuts de celle-ci pour obtenir une description complète de ces conditions.

5.1.2 *Caractéristiques importantes des actions de catégorie A sans droit de vote*

Les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote de la Société ont le droit de voter à l'égard de l'élection de trois des seize administrateurs qui doivent être élus à l'assemblée annuelle des actionnaires qui sera tenue en mai 2011. Chaque action de catégorie A sans droit de vote comporte un droit de vote. Sauf pour ce qui est du droit de voter à l'égard de l'élection de trois administrateurs et dans les circonstances décrites à la rubrique « Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires » et tel qu'il est prévu par les lois applicables, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote n'ont pas le droit, à ce titre, de voter aux assemblées des actionnaires de la Société. Toutefois, les statuts de la Société prévoient que, si une offre d'achat visant les actions ordinaires est faite à la totalité ou à la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires ou si les lois sur les valeurs mobilières applicables ou la Bourse de Toronto exigent qu'une telle offre soit faite à tous les porteurs d'actions ordinaires de l'Ontario (sauf s'il s'agit d'une offre d'achat qui vise les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires au même prix par action et selon les

mêmes modalités) et que la majorité des actions ordinaires alors émises et en circulation sont déposées et prises en livraison aux termes de cette offre, les actions de catégorie A sans droit de vote comporteront dès lors et par la suite une voix chacune à toutes les assemblées des actionnaires et, par la suite, les actions de catégorie A sans droit de vote seront appelées actions de catégorie A.

Les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et ceux qui sont rattachés aux actions de catégorie A sans droit de vote sont exercés séparément à titre de catégorie distincte, sauf dans les circonstances clairement définies, qui sont décrites dans la présente rubrique. Par conséquent, le fait de regrouper les droits de vote ne convient à aucune mesure que la Société envisage de prendre actuellement. Si, à un moment donné, les porteurs d'actions ordinaires et les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote avaient le droit de voter ensemble (plutôt que séparément à titre de catégorie distincte), selon le nombre d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote en circulation le 10 mars 2011, les actions de catégorie A sans droit de vote représenteraient environ 95,8 % du nombre total de droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions de catégorie A sans droit de vote.

Le texte qui précède résume certaines des conditions rattachées aux actions de catégorie A sans droit de vote de la Société, y compris les droits de vote. Il y a lieu de se reporter aux statuts de celle-ci pour obtenir un énoncé complet de ces conditions.

5.1.3

Droits à des dividendes supplémentaires

Si des dividendes privilégiés cumulatifs fixes totalisant un cent par action par année ont été versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement sur la totalité des actions de catégorie A sans droit de vote en circulation à l'égard de l'exercice en cours et de chaque exercice précédent et qu'un dividende non cumulatif totalisant un cent par action par année a été versé ou déclaré et mis de côté en vue de son versement sur la totalité des actions ordinaires pendant l'exercice en cours, tous les dividendes supplémentaires, y compris les dividendes en actions ou les autres distributions aux actionnaires, seront versés ou déclarés et mis de côté en vue de leur versement ou distribués d'une autre manière en sommes égales par action sur la totalité des actions de catégorie A sans droit de vote et la totalité des actions ordinaires alors en circulation, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Dividendes » ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la politique en matière de dividendes de la Société.

5.1.4

Droits en cas de liquidation ou de dissolution

En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de la Société, ou de toute autre répartition de l'actif de celle-ci

entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, tous les biens de la Société pouvant être distribués aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires seront versés ou distribués également aux porteurs des actions de catégorie A sans droit de vote et aux porteurs des actions ordinaires, sans privilège ni distinction ou priorité d'une action sur une autre.

5.1.5 *Modification des actions de catégorie A sans droit de vote et des actions ordinaires*

Sauf pour ce qui est prévu ci-dessus, ni les actions de catégorie A sans droit de vote ni les actions ordinaires ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit, par voie de fractionnement, de regroupement, de reclassement, d'échange ou d'une autre manière, à moins que, simultanément à cette modification, l'autre catégorie d'actions ne soit modifiée de la même manière et dans les mêmes proportions. En outre, le nombre autorisé d'actions ordinaires ne peut être augmenté sans l'approbation préalable des porteurs d'au moins les deux tiers des actions de catégorie A sans droit de vote représentés et votant à une assemblée des actionnaires convoquée à cette fin.

5.2 Notes

DBRS Limited (« DBRS ») et Standard & Poor's Financial Services LLC, filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« S&P »), ont attribué aux titres de la Société les notes suivantes (toutes assorties de perspectives stables) :

<u>Titre</u>	<u>Note</u>
Papier commercial	DBRS R-1 (bas)
Billets non garantis et à moyen terme	DBRS A (bas)
Papier commercial	S&P A-1 (bas) (CA)
Titres d'emprunt de premier rang non garantis et billets à moyen terme	S&P BBB+

Les renseignements suivants sur les notes de crédit sont fondés sur les renseignements publiés par les agences de notation. Les notes de crédit visent à fournir aux épargnants une évaluation indépendante de la qualité d'une émission de titres sur le plan de la solvabilité. Chacune des agences de notation indiquées ci-dessus évalue des titres d'emprunt à long terme, tels que les billets à moyen terme de la Société, selon des catégories allant de AAA, soit la note la plus élevée, à D, soit la note la moins élevée. DBRS peut modifier les notes allant de AA à C en y ajoutant la mention « (haut) » ou « (bas) » afin d'indiquer la position relative du titre au sein des catégories de notation principales. L'absence d'une telle mention « haut » ou « bas » indique que la note se situe au « milieu » de la catégorie. S&P peut modifier les notes allant AA à CCC en y ajoutant le signe « (+) » ou « (-) » afin d'indiquer la position relative du titre au sein des catégories d'évaluation principales.

Les titres d'emprunt à long terme auxquels DBRS a attribué la note A sont considérés comme étant de bonne qualité sur le plan de la solvabilité et démontrent que le pouvoir du débiteur de rembourser ses obligations financières est appréciable. Le débiteur peut être vulnérable aux événements futurs, mais on considère qu'il est en mesure de gérer les facteurs défavorables éventuels. La note BBB attribuée par S&P aux titres d'emprunt à long terme indique que le pouvoir du débiteur de remplir ses engagements financiers est adéquat. Toutefois, une conjoncture économique défavorable ou des circonstances changeantes sont davantage susceptibles d'affaiblir le pouvoir en question.

DBRS attribue au papier commercial et aux titres d'emprunt à court terme des notes allant de R-1, soit la note la plus élevée, à D, soit la note la moins élevée. Les titres d'emprunt à court terme auxquels DBRS a attribué la note R-1 (bas) sont de bonne qualité sur le plan de la solvabilité et démontrent que le pouvoir du débiteur de rembourser les obligations à court terme à l'échéance est appréciable. La solidité globale n'est pas aussi favorable que dans le cas des titres mieux notés et les sociétés qui obtiennent cette note pourraient être vulnérables aux événements futurs, mais on considère qu'elles sont en mesure de gérer les facteurs défavorables éventuels. S&P attribue au papier commercial et aux titres d'emprunt à court terme des notes allant de A-1, soit la note la plus élevée, à D, soit la note la moins élevée. Une obligation à court terme à laquelle S&P a attribué la note A-1 (bas) (CA) est légèrement plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution des circonstances ou de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le pouvoir du débiteur de remplir ses engagements financiers est satisfaisant. Les obligations auxquelles S&P a attribué la note A-1 (bas) sur l'échelle de notation du papier commercial canadien se verrait attribuer la note A-2 sur l'échelle de notation à court terme mondiale de S&P.

Les notes de crédit ne constituent pas des recommandations d'acheter, de vendre ou de détenir les titres et elles ne donnent aucune indication quant à leur cours ni au fait qu'ils conviennent ou non à un épargnant donné. Les notes de crédit attribuées aux titres pourraient ne pas traduire l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur de ceux-ci. Il n'est pas certain qu'une note de crédit demeurerait en vigueur pendant une période donnée ni que DBRS ou S&P, ou les deux, ne réviseront pas ou ne retireront pas à l'avenir une note de crédit s'ils jugent que les circonstances l'exigent et, le cas échéant, la Société communiquera la note révisée ou le retrait de la note dans les suppléments de fixation du prix relatifs aux titres vendus par la suite.

6. Marché pour la négociation des titres

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote en circulation de Canadian Tire sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et sont négociées sous les symboles CTC et CTC.a, respectivement.

6.1 Cours et volume de négociation

Le tableau suivant présente les cours extrêmes et les volumes de négociation mensuels des actions ordinaires de la Société à la TSX au cours de la période allant de janvier 2010 à janvier 2011, inclusivement :

Actions ordinaires (CTC)

	<u>Plafond</u> <u>(en dollars)</u>	<u>Plancher</u> <u>(en dollars)</u>	<u>Volume de négociation</u>
Janvier 2010	65,37	62,50	10 785
Février 2010	65,99	60,00	10 195
Mars 2010	66,89	62,75	9 938
Avril 2010	69,99	65,01	7 294
Mai 2010	68,30	64,10	10 727
Juin 2010	70,00	64,51	10 201
Juillet 2010	64,91	64,35	2 476
Août 2010	67,00	64,00	6 195
Septembre 2010	67,99	63,72	4 150
Octobre 2010	66,97	63,23	7 585
Novembre 2010	73,00	65,01	32 643
Décembre 2010	75,99	71,50	7 333
Janvier 2011	76,00	71,25	8 446

Le tableau suivant présente les cours extrêmes et les volumes de négociation mensuels des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société à la TSX au cours de la période allant de janvier 2010 à janvier 2011, inclusivement :

Actions de catégorie A sans droit de vote (CTC.a)

	<u>Plafond</u> <u>(en dollars)</u>	<u>Plancher</u> <u>(en dollars)</u>	<u>Volume de négociation</u>
Janvier 2010	58,62	53,48	3 982 384
Février 2010	55,83	51,13	4 372 825
Mars 2010	55,79	52,49	3 930 727
Avril 2010	58,50	55,15	3 634 018
Mai 2010	59,63	50,86	4 468 584
Juin 2010	58,75	52,52	3 455 944
Juillet 2010	57,75	53,07	2 997 303
Août 2010	57,79	53,00	3 375 077

Actions de catégorie A sans droit de vote (CTC.a)

	<u>Plafond</u> (en dollars)	<u>Plancher</u> (en dollars)	<u>Volume de négociation</u>
Septembre 2010	59,12	55,71	3 677 410
Octobre 2010	59,59	55,73	2 971 582
Novembre 2010	64,45	58,69	5 828 555
Décembre 2010	68,93	63,97	3 303 011
Janvier 2011	68,93	62,14	4 483 529

7. Membres du conseil et de la direction

Le tableau suivant présente, au 10 mars 2011, le nom des administrateurs de la Société, leur province ou État et pays de résidence, l'année de leur entrée au conseil et leurs occupations principales actuelles.

<u>Nom et province ou État et pays de résidence</u>	<u>Année d'entrée au conseil</u> ¹	<u>Occupations principales actuelles</u> ²
Maureen J. Sabia Ontario, Canada	1985	Présidente externe du conseil de la Société, présidente de Maureen Sabia International, entreprise de consultation et administratrice de sociétés
Iain C. Aitchison New Jersey, États-Unis	2009	Administrateur de sociétés
Martha G. Billes Alberta, Canada	1980	Présidente d'Albikin Management Inc., société de portefeuille de placements
Owen G. Billes Ontario, Canada	2004	Président de Sandy McTyre Retail Ltd., qui exploite un magasin Canadian Tire
Peter W. Currie Ontario, Canada	2008	Administrateur de sociétés
Brian G. Domelle Ontario, Canada	2008	Président de Brian Domelle Entreprises Limited, qui exploite un magasin Canadian Tire

<u>Nom et province ou État et pays de résidence</u>	<u>Année d'entrée au conseil¹</u>	<u>Occupations principales actuelles²</u>
H. Garfield Emerson, c.r. Ontario, Canada	2007	Dirigeant d'Emerson Advisory, société de consultation indépendante et administrateur de sociétés
Robert M. Franklin Ontario, Canada	2007	Président de Signalta Capital Corporation, société de portefeuille de placements fermée et administrateur de sociétés
James L. Goodfellow Ontario, Canada	2010	Administrateur de sociétés
Keith E. Gostlin Colombie-Britannique, Canada	2006	Président de K.E. Gostlin Enterprises Ltd., qui exploite un magasin Canadian Tire
Frank Potter Ontario, Canada	1998	Administrateur de sociétés
Timothy R. Price Ontario, Canada	2007	Président du conseil des fonds Brookfield chez Brookfield Asset Management Inc., société de gestion d'éléments d'actif
James A. Riley Ontario, Canada	2006	Directeur général et chef de l'exploitation de The Catalyst Capital Group Inc., entreprise de financement par capitaux propres
Peter B. Saunders Floride, États-Unis	2009	Administrateur de sociétés

<u>Nom et province ou État et pays de résidence</u>	<u>Année d'entrée au conseil¹</u>	<u>Occupations principales actuelles²</u>
Graham W. Savage ³ Ontario, Canada	1998	Administrateur de sociétés
Stephen G. Wetmore Ontario, Canada	2003	Président et chef de l'administration de la Société

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence et les occupations principales actuelles des hauts dirigeants de la Société au 10 mars 2011 :

<u>Nom et province ou Etat et pays de résidence</u>	<u>Occupations principales actuelles</u>
Maureen J. Sabia Ontario, Canada	Présidente externe du conseil de la Société, présidente de Maureen Sabia International, entreprise de consultation et administratrice de sociétés
Stephen G. Wetmore Ontario, Canada	Président et chef de l'administration
Marco Marrone ⁴ Ontario, Canada	Chef des finances et vice-président directeur, Finances
G. Michael Arnett Ontario, Canada	Vice-président directeur de Canadian Tire et président du Groupe détail Canadian Tire
Dean McCann Ontario, Canada	Président de Services Financiers Canadian Tire Limitée
Glenn Butt Ontario, Canada	Vice-président directeur, Expérience client et Automobile
Patrick R. Sinnott Ontario, Canada	Vice-président directeur, Technologie et chaîne d'approvisionnement
Paul D. Wilson Alberta, Canada	Président de Mark's Work Wearhouse Ltd.

<u>Nom et province ou État et pays de résidence</u>	<u>Occupations principales actuelles</u>
Robyn A. Collver Ontario, Canada	Vice-présidente principale, secrétaire et chef du contentieux
Kristine Freudenthaler Ontario, Canada	Vice-présidente principale, Technologie de l'information et chef de l'information
Sharon J. Patterson Ontario, Canada	Vice-présidente principale, Ressources humaines
Kenneth Silver Ontario, Canada	Vice-président principal, Stratégie d'entreprise et immobilier
Candace A. MacLean Ontario, Canada	Vice-présidente et trésorière

NOTES

1. Chaque administrateur de la Société demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé, sauf si son poste devient vacant auparavant conformément aux règlements administratifs de la Société.
2. Chacun des administrateurs de la Société a exercé les occupations principales indiquées en regard de son nom au cours des cinq dernières années, sauf dans les cas suivants :
 - a) M. I.C. Aitchison était, avant janvier 2011, président de « K » Line Total Logistics, LLC et président et chef de la direction de Century Distribution Systems, Inc., sociétés internationales offrant des services de transport et de logistique aux États-Unis.
 - b) O.G. Billes était, avant septembre 2008, marchand de Canadian Tire en formation et, avant août 2007, directeur des projets spéciaux au sein de la Division pétrolière de la Société.
 - c) P.W. Currie était, avant 2007, vice-président exécutif et directeur financier de Corporation Nortel Networks.
 - d) H.G. Emerson était, avant septembre 2006, président du conseil national de Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l., cabinet d'avocats.
 - e) R.M. Franklin était, avant mars 2007, président du conseil de Photowatt Technologies Inc., filiale d'ATS Automation Tooling Systems Inc.
 - f) J.L. Goodfellow était, avant mai 2008, associé principal et vice-président du conseil de Deloitte & Touche s.r.l.;
 - g) F. Potter était, avant 2010, président du conseil d'Emerging Market Advisors Inc., entreprise de consultation spécialisée dans les placements directs à l'échelle internationale.

- h) J.A. Riley était, avant février 2011, associé principal au sein de Goodmans LLP et, avant septembre 2006, associé principal et président du conseil du bureau de Toronto d'Ogilvy Renault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
 - i) P.B. Saunders était, avant 2009 et 2008, président du conseil et chef de la direction, respectivement, de The Body Shop International PLC.
 - j) S.G. Wetmore était, avant novembre 2008, président et chef de la direction du Fonds de revenu Bell Alliant Communications régionales et, avant juillet 2006, vice-président directeur de BCE Inc. depuis 2002 et président de groupe, Performance de l'entreprise et marchés nationaux de Bell Canada depuis 2005.
3. G.W. Savage siégeait au conseil de Microcell Inc. au moment où cette société s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. M. Savage a aussi siégé au conseil de Sun-Times Media Group, Inc. (« Sun Times ») (auparavant, Hollinger International Inc. (« Hollinger »)) de juillet 2003 à novembre 2009. Le 1^{er} juin 2004, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a émis une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants (l'« ordonnance d'interdiction d'opérations de l'Ontario ») à l'encontre des initiés d'Hollinger du fait que celle-ci n'avait pas déposé ses états financiers et son rapport de gestion intermédiaires pour le trimestre terminé le 31 mars 2004 ainsi que ses états financiers et son rapport de gestion annuels et sa notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. En outre, la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique a émis une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'encontre d'un initié d'Hollinger résidant en Colombie-Britannique le 21 mai 2004, en sa version modifiée le 31 mai 2004 (l'« ordonnance d'interdiction d'opérations de la Colombie-Britannique »). L'ordonnance d'interdiction d'opérations de l'Ontario a expiré le 9 janvier 2006, sans qu'aucune mesure soit prise relativement à son expiration, et elle n'est plus en vigueur. L'ordonnance d'interdiction d'opérations de la Colombie-Britannique a été révoquée le 10 février 2006 et n'est plus en vigueur. Sun Times a demandé la protection du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis en avril 2009. Les éléments d'actif d'exploitation principaux de Sun Times ont été vendus par la suite et celle-ci est en cours de liquidation.
4. M. Marrone a siégé au conseil de One Signature Financial Corporation jusqu'en décembre 2005. Après sa démission du conseil, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a émis, en mai 2006, une interdiction d'opérations limitée aux dirigeants à l'encontre de cette société du fait que celle-ci n'avait pas déposé ses états financiers et son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Cette interdiction d'opérations a expiré en août 2006.

Titres dont les administrateurs et les hauts dirigeants sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent une emprise

Le 10 mars 2011, tous les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société sont collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, de 2 101 150 actions ordinaires de la Société (environ 61,4 % des actions ordinaires émises et en circulation de celle-ci) et de 888 432 actions de catégorie A sans droit de vote de la Société (environ 1,1 % des actions de catégorie A émises et en circulation de celle-ci), ou exercent une emprise sur ces actions. Ces données ne tiennent pas compte des actions ordinaires ni des actions de catégorie A sans droit de vote du fonds d'actions du régime de participation différée aux bénéfices de La Société Canadian Tire Limitée, par l'entremise duquel les hauts dirigeants de la Société sont propriétaires d'unités dans le cadre du programme de rémunération de la Société. En outre, en date du 10 mars 2011, deux hauts dirigeants de la Société agissent à titre de fiduciaires du régime de participation différée aux bénéfices de la Société qui exerce une emprise sur 419 280 actions ordinaires de la Société (environ

12,2 % des actions ordinaires émises et en circulation de celle-ci) et 1 126 612 actions de catégorie A sans droit de vote de la Société (environ 1,4 % des actions de catégorie A émises et en circulation de celle-ci).

Comités du conseil d'administration de la Société

Les membres actuels du comité de vérification de la Société sont G.W. Savage (président du comité), P.W. Currie, R.M. Franklin et T.R. Price. Les membres actuels du comité de la gestion des ressources en personnel de direction et de la rémunération de la Société sont F. Potter (président du comité), M.G. Billes, H.G. Emerson, J.A. Riley et P.B. Saunders. Les membres actuels du comité de gouvernance de la Société sont J.A. Riley (président du comité), M.G. Billes, R.M. Franklin, F. Potter et G.W. Savage. Les membres actuels du comité de la responsabilité sociale de la Société sont R.M. Franklin (président du comité), I.C. Aitchison, O.G. Billes, B.G. Domelle et K.E. Gostlin.

8. Poursuites et procédures d'application de la réglementation

La Société et certaines de ses filiales sont parties à un certain nombre de poursuites judiciaires, dont deux sont décrites brièvement ci-après. Au 1^{er} janvier 2011, un certain nombre de revendications étaient en cours. La Société estime que toutes ces poursuites constituent des questions d'ordre juridique courantes qui découlent des activités qu'elle exerce. Elle ne peut déterminer l'issue de toutes les revendications en instance, mais elle ne s'attend pas à ce que le règlement définitif de ces poursuites ait un effet défavorable important sur son bénéfice, ses rentrées de fonds ou sa situation financière consolidés.

Deux recours collectifs ont été intentés contre la BCT dans le cadre desquels les demandeurs allèguent que certains frais facturés sur les cartes de crédit émises par la BCT ne sont pas permis par la *Loi sur la protection du consommateur* (Québec) (la « LPC »). La première poursuite (le recours Desjardins-Émond) est un recours collectif qui a été autorisé à l'encontre de la BCT et d'un certain nombre d'autres banques en octobre 2004 par la Cour supérieure du Québec. La demanderesse allègue que les frais d'opération sur les avances de fonds facturés par la BCT (et d'autres banques) ne sont pas permis par la LPC et cherche à obtenir le remboursement de tous les frais qui ont été imposés aux membres du groupe et le paiement à chacun d'eux de dommages-intérêts punitifs de 200 \$. Le groupe visé par le recours Desjardins-Émond comprend toutes les personnes au Québec qui ont conclu des conventions de cartes de crédit avec la BCT et qui ont payé à celle-ci des frais sur des avances de fonds au Canada ou à l'étranger pendant la période allant du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2010. La deuxième poursuite (le recours Marcotte) est une requête qui a été déposée en décembre 2010 devant la Cour supérieure du Québec en autorisation d'intenter un recours collectif contre la BCT et un certain nombre d'autres banques, alléguant que la surfacturation imposée par la BCT (et d'autres banques) sur les opérations par cartes de crédit effectuées dans une monnaie étrangère n'est pas permise par la LPC et cherchant à obtenir le remboursement de tous les frais qui ont été exigés des membres du groupe et le paiement à chacun d'eux de dommages-intérêts punitifs de 25 \$. Le groupe visé par le recours Marcotte comprend tous les résidents du Québec qui ont conclu une convention de cartes de crédit avec la BCT et versé à celle-ci des sommes attribuables à la surfacturation des opérations par carte de crédit effectuées dans une monnaie étrangère depuis le 1^{er} janvier 2008. La BCT estime qu'elle peut

opposer une défense solide aux deux recours, étant donné que les banques ne sont pas tenues de respecter les lois provinciales, les activités bancaires et la divulgation des coûts d'emprunt étant exclusivement de compétence fédérale. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée à l'égard des sommes qui seraient payables, s'il y a lieu, si la décision était rendue à l'encontre de la BCT. Si tel était le cas, la somme globale actuelle que la BCT s'attend à verser est d'environ 17,7 M\$ dans le cas du recours Desjardins-Émond et de 4,8 M\$ dans le cas du recours Marcotte.

Depuis le 3 janvier 2008, a) la Société n'a fait l'objet d'aucune amende ou sanction imposée par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, b) la Société n'a fait l'objet d'aucune autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qu'un épargnant raisonnable qui doit prendre une décision en matière de placement serait susceptible de considérer comme importante et c) la Société n'a conclu aucune convention de règlement devant un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

9. Agents chargés de la tenue des registres et agents des transferts

Société de fiducie Computershare du Canada (« Computershare ») est l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote de la Société. Computershare tient le registre des porteurs et le registre des transferts à l'égard des actions ordinaires et des actions de catégorie A sans droit de vote à son bureau de transfert des actions principal à Toronto, en Ontario, et les registres annexes des transferts à des bureaux de transfert des actions situés à Halifax, en Nouvelle-Écosse, à Montréal, au Québec, à Calgary, en Alberta, et à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Compagnie Trust CIBC Mellon (« CIBC Mellon »), a/s de BNY Trust Company of Canada (« BNYTCC »), est l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des billets à moyen terme de la Société. BNYTCC tient le registre des porteurs et le registre des transferts à l'égard des billets à moyen terme à son bureau principal de Toronto, en Ontario, et les registres annexes des transferts à des bureaux situés à Montréal, au Québec, à Calgary, en Alberta, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, sauf pour ce qui est des billets à moyen terme émis aux termes de l'acte de fiducie daté du 14 mars 2005, dont le registre annexe des transferts se trouve à Toronto.

10. Contrats importants

La BCT a conclu avec MasterCard International une convention d'octroi de licence qui lui permet d'utiliser le nom commercial MasterCard dans le cadre de son entreprise de carte de crédit MasterCard Canadian Tire et qui exige que la BCT se conforme aux règlements internes, aux politiques et aux règles de MasterCard International. La convention actuelle conclue avec MasterCard International est entrée en vigueur le 18 novembre 2003 et a une durée de 10 ans.

11. Intérêts des experts

11.1 Nom des experts

Deloitte & Touche s.r.l. sont les vérificateurs de la Société et sont indépendants au sens des *Règles de conduite professionnelle* de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

12. Renseignements sur le comité de vérification qui doivent être donnés dans une notice annuelle

12.1 Mandat et charte du comité de vérification

Le texte du mandat et de la charte du comité de vérification est présenté à l'annexe A.

12.2 Composition du comité de vérification

Les membres du comité de vérification sont Graham W. Savage (président du comité), Peter W. Currie, Robert M. Franklin et Timothy R. Price. Chacun des membres du comité de vérification est indépendant et a des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « règlement 52-110 »).

12.3 Formation et expérience pertinentes

La formation et l'expérience de chacun des membres du comité de vérification qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités à ce titre sont décrites ci-dessous :

Graham W. Savage (président du comité)	M. Savage compte 38 ans d'expérience dans le secteur des finances et des placements, y compris sept ans à titre de chef des finances d'une grande société ouverte. Il a été membre de nombreux comités de vérification et en a présidé plusieurs. M. Savage est titulaire d'un diplôme de premier cycle et d'une M.B.A. de l'Université Queen's.
---	--

Peter W. Currie	M. Currie compte plus de 15 ans d'expérience à titre de chef des finances de diverses sociétés, y compris deux des sociétés ouvertes internationales les plus importantes et les plus complexes au Canada. À ce titre, il a été responsable de la comptabilité, de la planification financière, de la trésorerie et des activités de vérification interne et a joué un rôle déterminant dans le cadre de la transformation d'entreprises, de l'élaboration de stratégies, de la restructuration du capital de sociétés ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives de réduction de coûts, de fusions, d'acquisitions et de dessaisissements. M. Currie a été et est membre de nombreux comités de vérification et en a présidé plusieurs. Il détient un baccalauréat en économie et une M.B.A. en commercialisation et gestion générale de l'Université York.
-----------------	---

Robert M. Franklin	M. Franklin compte plus de 30 ans d'expérience en tant qu'administrateur de sociétés et il a présidé le conseil d'administration de quatre sociétés ouvertes. Il a été membre de nombreux comités de vérification et en a présidé plusieurs. Outre les fonctions qu'il exerce chez Canadian Tire, M. Franklin siège au conseil d'administration de quatre sociétés ouvertes d'une valeur marchande variant entre 300 M\$ et 45 G\$. Il siège actuellement au comité de vérification de deux de ces sociétés. M. Franklin détient un baccalauréat en administration des affaires du Collège Hillsdale.
Timothy R. Price	À titre de président du conseil des fonds Brookfield chez Brookfield Asset Management Inc., M. Price compte plus de 30 ans d'expérience en gestion au sein du groupe de sociétés Brookfield. Son rôle principal au sein de ces sociétés comprend l'obtention de capitaux et l'exploitation d'une banque d'investissement. M. Price siège au conseil de Canadian Tire ainsi que de trois sociétés ouvertes cotées en bourse et d'une grande banque. Il siège également au conseil de trois fondations et au conseil de consultation d'une école commerciale. M. Price a obtenu son diplôme de l'Université Victoria et a détenu le titre de comptable agréé au Québec de 1970 à 2005.

12.4 Processus d'approbation préalable

Le comité de vérification a mis sur pied un processus d'approbation des services qui doivent être fournis par ses vérificateurs actuels. Le processus exige que les vérificateurs soumettent leur programme de services annuel à l'approbation préalable du comité de vérification avant le début de la prestation des services. Les services de vérification ou les services autres que de vérification supplémentaires exigés par la direction sont autorisés, à la condition que la direction soit convaincue que les vérificateurs sont les mieux en mesure de fournir ces services, que les modalités de la mission soient approuvées par le président du comité de vérification (ou par le comité de vérification, si les honoraires relatifs à ces services dépassent 250 000 \$ ou si les services sont d'une nature délicate ou inhabituelle) et que le président du comité de vérification prévienne le comité de vérification des services qu'il a approuvés au préalable à sa prochaine réunion. Il incombe également aux vérificateurs de s'assurer que tous les services qu'ils fournissent sont conformes aux normes d'indépendance professionnelle, d'indiquer au comité de vérification tous les liens qui existent entre eux et la Société et ses sociétés reliées dont on peut raisonnablement penser qu'ils portent atteinte à leur indépendance et d'indiquer la totalité des honoraires qu'ils facturent relativement aux services de vérification et aux services autres que de vérification qu'ils ont fournis au cours du dernier exercice.

12.5 Honoraires versés aux vérificateurs externes (par catégorie)

12.5.1 *Honoraires relatifs aux services de vérification*

Les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Société en contrepartie des services de vérification fournis au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011 ont totalisé respectivement 2 804 287 \$ et 2 616 050 \$.

12.5.2 *Honoraires relatifs aux services liés à la vérification*

Les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Société en contrepartie des services de certification et des services connexes qui étaient raisonnablement liés à l'exécution de la vérification ou de l'examen des états financiers de la Société et qui n'ont pas été indiqués à la rubrique 12.5.1 pour les exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011 ont totalisé respectivement 831 442 \$ et 1 767 103 \$. Ces services ont trait principalement à des indications comptables existantes et nouvelles publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, y compris les normes internationales d'information financière (IFRS), et à des opérations de financement.

12.5.3 *Honoraires relatifs aux services fiscaux*

Les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Société en contrepartie des services professionnels relatifs à la conformité, à la consultation et à la planification en matière fiscale fournis au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011 ont totalisé respectivement 360 129 \$ et 599 982 \$. Ces services ont trait principalement aux conseils fiscaux donnés dans le cadre des activités exercées à l'étranger et des conséquences fiscales canadiennes de celles-ci et à de l'assistance relativement à la taxe à la consommation.

12.5.4 *Tous les autres honoraires*

Les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Société en contrepartie de services autres que ceux qui sont indiqués aux rubriques 12.5.1, 12.5.2 et 12.5.3 ci-dessus fournis au cours des exercices terminés le 2 janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011 ont totalisé respectivement 409 018 \$ et 73 724 \$. Ces services ont trait principalement à la coordination de projets touchant la gestion des risques, à des conseils sur l'aliénation de certains éléments d'actif et à la mesure du rendement de l'exploitation.

13. Renseignements supplémentaires

On peut trouver des renseignements supplémentaires sur la Société sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

La circulaire d'information de la direction de la Société relative à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 13 mai 2010, qu'on peut consulter sur SEDAR, au www.sedar.com, comprend des renseignements supplémentaires, notamment sur la rémunération des membres du conseil et de la direction, les principaux porteurs de titres de la Société et les titres dont l'émission est autorisée aux termes des régimes de rémunération en actions, s'il y a lieu. D'autres renseignements financiers figurent dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 1^{er} janvier 2011, qu'on peut consulter sur SEDAR, au www.sedar.com.

ANNEXE A**MANDAT ET CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DE
LA SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE LIMITÉE****I Mandat du comité de vérification établi par le conseil d'administration**

1. Le conseil d'administration (le « conseil ») est responsable de la gérance de La Société Canadian Tire Limitée (la « Société »). Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil est tenu par la loi de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Les fonctions de supervision du conseil comportent la surveillance et le contrôle de tous les aspects importants de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société.

Le conseil a mis sur pied le comité de vérification (le « comité »), qu'il maintient en place par les présentes, dans le cadre de l'obligation qui lui incombe de surveiller les aspects suivants de la Société :

- a) la présentation et la communication de l'information financière;
- b) la gestion des risques;
- c) la conformité aux lois et aux règlements applicables.

a) Fonctions du conseil en matière de présentation et de communication de l'information financière

La présentation et la communication de l'information financière constituent l'un des aspects importants de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Le conseil surveille le processus de présentation et de communication de l'information financière (l'**« objectif en matière de présentation de l'information financière »**) afin d'acquérir l'assurance raisonnable que les points suivants sont respectés :

- (i) la Société se conforme aux lois, aux règlements, aux règles, aux politiques et aux autres exigences applicables des gouvernements, des organismes de réglementation et des bourses en matière de présentation et de communication de l'information financière;
- (ii) les principes comptables, les jugements importants et les renseignements qui sont sous-jacents ou intégrés aux états financiers de la Société sont les plus appropriés dans les circonstances;

- (iii) les états financiers trimestriels et annuels de la Société sont exacts et présentent fidèlement la situation financière et les résultats de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus; ces états financiers constituent, avec le rapport de gestion, la notice annuelle et les attestations des dirigeants à cet égard, une présentation fidèle de la situation financière de la Société;
- (iv) les renseignements pertinents à l'égard de la situation financière et des résultats de la Société sont communiqués au public en temps opportun.

Le conseil est d'avis que l'objectif en matière de présentation de l'information financière ne peut être atteint de manière fiable que si les mesures suivantes (les « mesures fondamentales liées à l'information financière ») sont mises en œuvre efficacement :

- A) les fonctions comptables de la Société sont exécutées conformément à un système de contrôles financiers internes conçu pour saisir et inscrire avec exactitude toutes les opérations financières de la Société;
- B) les renseignements importants sur la Société, y compris ses filiales consolidées, sont saisis conformément à un système de contrôles et de processus en matière de communication conçu afin de donner à la direction l'assurance raisonnable que les renseignements que la Société doit communiquer dans les documents qu'elle dépose en vertu des lois sur les valeurs mobilières sont inscrits, traités, résumés et présentés dans les délais stipulés;
- C) l'efficacité des contrôles financiers internes et des contrôles et processus en matière de communication de l'information de la Société est évaluée de manière régulière;
- D) les états financiers trimestriels et annuels de la Société sont dressés de manière adéquate par la direction;
- E) les vérificateurs externes nommés par les actionnaires de la Société rédigent un rapport sur les états financiers trimestriels et annuels de la Société;
- F) les composantes financières de la politique en matière de communications de la Société sont respectées par la direction et le conseil.

b) Fonctions du conseil en matière de gestion des risques

La gestion des risques constitue un autre aspect important de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Le conseil surveille les activités de gestion des risques de la Société (l'« objectif en matière de présentation de l'information sur la gestion des risques ») en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les risques d'ordre stratégique, financier et juridique et les risques en matière d'exploitation et de présentation de l'information qui sont inhérents à l'entreprise de la Société (les « risques ») sont repérés en temps opportun et évalués, surveillés, gérés et contrôlés efficacement et adéquatement.

Le conseil est d'avis que l'objectif en matière de présentation de l'information sur la gestion des risques ne peut être atteint de manière fiable que si les mesures suivantes (les « mesures fondamentales liées à la gestion des risques ») sont mises en œuvre efficacement :

- (i) une politique qui définit avec exactitude les principes de la Société en matière de risques et sa propension aux risques ainsi que les attentes et les responsabilités relatives à l'établissement, à l'évaluation, à la surveillance, à la gestion et au contrôle des risques (la « politique relative au processus de gestion des risques ») est élaborée, mise en œuvre et maintenue;
- (ii) les risques les plus importants, y compris les risques attribuables aux faiblesses de la Société, aux éléments menaçants pour l'entreprise de la Société et aux hypothèses sous-jacentes au plan stratégique de la Société (les « risques principaux »), sont repérés en temps opportun;
- (iii) un processus de gestion des risques formel, rigoureux et intégré (le « processus de gestion des risques ») est élaboré et suivi afin de repérer, d'évaluer, de surveiller, de gérer et de contrôler adéquatement les risques;
- (iv) la politique relative au processus de gestion des risques et le processus de gestion des risques sont examinés et, au besoin, mis à jour annuellement.

c) Fonctions du conseil en matière de conformité aux lois et aux règlements

La conformité aux lois et aux règlements applicables constitue un autre aspect essentiel de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Le conseil surveille la conformité de la Société aux lois et aux règlements applicables (l'« objectif en matière de présentation de l'information relative à la conformité ») en vue d'acquérir l'assurance raisonnable que les activités commerciales et les affaires internes de la Société sont exercées de manière à atténuer les risques suivants :

- (i) le risque que la Société soit exposée à des questions susceptibles de ternir sa réputation;
- (ii) le risque que la Société, ses employés et ses administrateurs soient exposés à des amendes et que leur responsabilité soit engagée au civil ou au criminel.

Le conseil est d'avis que l'objectif en matière de présentation de l'information relative à la conformité ne peut être atteint de manière fiable que si des politiques et processus appropriés et des programmes de conformité de l'entreprise connexes (les « mesures fondamentales liées à la conformité ») sont mises en œuvre efficacement à l'échelle de la Société, y compris l'établissement et le maintien d'un code d'éthique professionnelle écrit (le « code d'éthique ») s'appliquant aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société, et la surveillance de la conformité à celui-ci.

d) Activités du comité

Le comité doit élaborer et soumettre à l'approbation du conseil une charte qui, entre autres choses, décrit les mesures qu'il doit prendre afin d'acquérir l'assurance raisonnable que les mesures fondamentales liées à l'information financière, les mesures fondamentales liées à la gestion des risques et les mesures fondamentales liées à la conformité sont mises en œuvre avec efficacité et que l'objectif en matière de présentation de l'information financière, l'objectif en matière de gestion des risques et l'objectif en matière de présentation de l'information relative à la conformité sont atteints.

2. Composition du comité

- a) Les membres du comité sont nommés chaque année. Le comité est composé d'au moins cinq (5) administrateurs de la Société, qui doivent tous être des administrateurs indépendants au sens des exigences applicables des organismes de réglementation des valeurs mobilières qui ont été adoptées et qui sont en vigueur, en leur version modifiée, et n'avoir aucun lien qui, de l'avis du conseil, pourrait les empêcher d'exercer leur jugement indépendant à titre de membres du comité. Les dirigeants de la Société, y compris le président du conseil, ne peuvent siéger au comité de vérification.
- b) Tous les membres du comité doivent avoir les compétences financières décrites au paragraphe 3 des principes de fonctionnement.
- c) Le comité de gouvernance désigne le président du comité.

3. Confiance accordée à la direction et aux experts

Dans le cadre de l'exécution des fonctions qui incombent au comité aux termes du présent mandat, chaque membre du comité doit pouvoir se fier de bonne foi aux documents suivants :

- a) les états financiers de la Société dont un dirigeant de la Société ou les vérificateurs externes, dans leur rapport écrit, lui ont déclaré qu'ils présentent fidèlement la situation financière de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus;
- b) les rapports d'un avocat, d'un comptable, d'un ingénieur, d'un évaluateur ou de toute autre personne dont la profession accorde de la crédibilité à ses déclarations.

L'expression « se fier de bonne foi » signifie que le membre du comité a examiné les questions pertinentes, qu'il a remis en question les renseignements fournis et les hypothèses posées et qu'il a évalué le caractère raisonnable de l'analyse fournie par la direction ou l'expert. En général, se fier de bonne foi n'exige pas que le membre remette en question l'honnêteté, la compétence et l'intégrité de la direction ou de l'expert, sauf s'il a des raisons d'en douter.

4. Restrictions applicables aux fonctions du comité

Dans le cadre de l'exécution des fonctions qui incombent au comité aux termes du présent mandat, chaque membre du comité est seulement tenu de faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables. Ce mandat ne vise aucunement à imposer

aux membres du comité une norme de prudence ou de diligence qui serait, de quelque manière que ce soit, plus rigoureuse ou plus élaborée que la norme à laquelle tous les membres du conseil sont assujettis, et il ne doit pas être interprété comme tel. Le comité est essentiellement chargé d'exercer des fonctions de surveillance et d'examen afin d'acquérir l'assurance raisonnable (mais non de s'assurer) que les mesures fondamentales liées à l'information financière, les mesures fondamentales liées à la gestion des risques et les mesures fondamentales liées à la conformité sont mises en œuvre efficacement et que l'objectif en matière de présentation de l'information financière, l'objectif en matière de gestion des risques et l'objectif en matière de présentation de l'information relative à la conformité sont atteints, et de pouvoir en rendre compte au conseil.

II Charte du comité de vérification

La charte du comité de vérification décrit la manière dont le comité satisfait aux exigences énoncées dans le mandat établi par le conseil. La présente charte comporte les éléments suivants :

- les principes de fonctionnement;
- le mode de fonctionnement;
- les responsabilités et les fonctions.

A. Principes de fonctionnement

Le comité doit s'acquitter de ses responsabilités dans le contexte des principes suivants :

(1) Valeurs du comité

Les membres du comité doivent agir conformément au code d'éthique s'appliquant aux employés et aux administrateurs de la Société. Le comité s'attend à ce que la direction de la Société se conforme à ce code et aux politiques de la Société ainsi qu'aux lois et aux règlements régissant celle-ci et à ce qu'elle maintienne des processus de présentation de l'information financière et de contrôle rigoureux.

(2) Communications

Le président et les membres du comité s'attendent à avoir des communications directes, ouvertes et franches tout au long de l'année avec la direction, les présidents des autres comités, les vérificateurs externes, le vérificateur interne et d'autres conseillers clés du comité, s'il y a lieu.

(3) Compétences financières

Les membres du comité doivent tous être en mesure de lire et de comprendre un jeu d'états financiers présentant des questions comptables d'une étendue et d'un degré de complexité comparables, de façon générale, à ceux des questions dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient soulevées par les états financiers de la Société.

(4) Programme annuel du comité de vérification

Le comité, en consultation avec la direction et les vérificateurs externes, doit élaborer un programme annuel du comité de vérification qui tient compte des responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

Le comité, en consultation avec la direction et les vérificateurs externes, doit également élaborer un processus d'examen des questions financières importantes qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière de la Société que celle-ci publie et y participer.

(5) Ordre du jour des réunions

Il incombe au président du comité d'élaborer l'ordre du jour des réunions du comité en consultation avec les membres du comité, la direction principale et les vérificateurs externes.

(6) Attentes du comité et besoins en matière d'information

Le comité doit communiquer ses attentes à la direction et aux vérificateurs externes en ce qui concerne la nature et l'ampleur de ses besoins en matière d'information et les délais à respecter à cet égard. Le comité s'attend à recevoir des documents écrits de la direction et des vérificateurs externes au moins une semaine avant la date des réunions.

(7) Ressources externes

Le comité peut retenir les services, aux frais de la Société, d'une ou de plusieurs personnes ayant des connaissances spécialisées, outre les vérificateurs externes, qui l'aideront à s'acquitter de ses responsabilités.

(8) Réunions à huis clos

À chaque réunion du comité, les membres du comité doivent se réunir à huis clos avec les vérificateurs externes, avec la direction et entre eux. Ils se réunissent à huis clos avec le vérificateur interne et le chef de la gestion des risques et de la conformité aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire, mais au moins deux fois par année.

(9) Rapports au conseil

Après chacune de ses réunions, le comité, par l'entremise de son président, doit en faire un compte rendu au conseil à la prochaine réunion régulière du conseil.

(10) Autoévaluation du comité

a) Deux fois par année, le comité doit évaluer son rendement, y compris la mesure dans laquelle il peut remplir les exigences du présent mandat et charte, conformément au processus d'évaluation que le comité de gouvernance a élaboré et approuvé, et faire part des résultats de cette évaluation au comité de gouvernance et au conseil. En outre, le comité doit passer en revue périodiquement son rôle et ses responsabilités.

- b) Le comité doit approuver les critères d'évaluation des compétences financières de ses membres conformément aux dispositions des paragraphes 1.6 et 3.1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, en sa version modifiée ou remplacée, évaluer chaque année les compétences financières de ses membres et faire la liste de ceux qui seront désignés dans les documents d'information annuels de la Société comme ayant des compétences financières conformément aux exigences de la réglementation.

(11) **Vérificateurs externes**

Le comité s'attend à ce que, dans le cadre des responsabilités qui leur incombent envers les actionnaires, les vérificateurs externes rendent compte de l'exécution de leur mandat au conseil, par l'entremise du comité de vérification. Les vérificateurs externes doivent signaler au comité toutes les questions importantes et toutes les questions susceptibles de revêtir un jour de l'importance.

(12) **Approbation d'autres mandats**

Le comité doit approuver tous les mandats de consultation en matière comptable et fiscale qui sont confiés à un cabinet de vérification autre que celui des vérificateurs externes.

(13) **Description des fonctions du président du comité**

Le comité doit élaborer et recommander au comité de gouvernance une description des fonctions de son président. Le comité examine et met à jour cette description au moins une fois tous les trois ans, ou plus fréquemment au besoin ou à la demande du secrétaire ou du secrétaire adjoint en conséquence de modifications législatives ou réglementaires, et recommande ces modifications à l'approbation du comité de gouvernance.

B. Mode de fonctionnement

- (1) Le comité doit se réunir au moins quatre fois par année, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Les réunions sont convoquées par le président du comité, à la demande de deux membres du comité ou à la demande des vérificateurs externes, et la majorité des membres du comité constitue le quorum.
- (2) Le comité peut exercer ses pouvoirs au cours d'une réunion à laquelle le quorum est atteint et constitué par les membres qui sont présents ou qui participent à la réunion par téléphone, par voie électronique ou au moyen d'une résolution signée par tous les membres ayant le droit de voter à l'égard de cette résolution à la réunion du comité. Chaque membre du comité (y compris le président du comité) a le droit d'exprimer une voix dans le cadre des délibérations du comité, étant entendu que le président du comité n'a pas droit à une voix prépondérante.
- (3) Les administrateurs ont le droit d'assister, et le comité peut inviter des dirigeants ou des employés de la Société ou toute autre personne à assister, aux réunions du comité afin de participer aux discussions et à l'examen des questions soumises au comité.
- (4) Sauf indication contraire du comité, le secrétaire ou le secrétaire adjoint de la Société remplit la fonction de secrétaire à toutes les réunions du comité.

- (5) En cas d'absence du président du comité, les membres doivent nommer un président suppléant.
- (6) Une copie du procès-verbal de chaque réunion du comité est remise à chaque membre du comité et à chaque administrateur de la Société en temps opportun.

C. Responsabilités et fonctions

Les responsabilités et les fonctions du comité comprennent les suivantes :

Présentation de l'information financière

- (1) examiner les états financiers annuels et trimestriels de la Société avec la direction et les vérificateurs externes afin d'acquérir l'assurance raisonnable qu'ils sont exacts et complets, qu'ils présentent fidèlement la situation financière et les résultats de la Société, qu'ils sont conformes aux PCGR et qu'ils constituent, avec le rapport de gestion, la notice annuelle et les attestations des dirigeants à cet égard, une présentation fidèle de la situation financière de la Société et en rendre compte au conseil avant que celui-ci ne les approuve;
- (2) examiner avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers des filiales importantes de la Société et des régimes de participation aux bénéfices de la Société;
- (3) recevoir les rapports des vérificateurs externes sur leur examen des états financiers annuels et trimestriels;
- (4) recevoir de la direction une copie de la lettre de déclaration fournie aux vérificateurs externes ainsi que les autres déclarations que pourrait exiger le comité;
- (5) examiner et, s'il y a lieu, approuver les communiqués de presse et les rapports aux actionnaires émis par la Société à l'égard de ses états financiers annuels et trimestriels;
- (6) examiner et, s'il y a lieu, approuver tous les documents d'information publiés contenant des renseignements financiers vérifiés ou non vérifiés importants, sauf ceux dont il est question au paragraphe 7 ci-après, y compris les notices annuelles, les rapports de gestion annuels et intermédiaires, les attestations annuelles et intermédiaires du chef de l'administration et du chef des finances à l'égard des résultats, les communiqués de presse relatifs aux résultats annuels et intermédiaires, les communiqués de presse relatifs à la déclaration de dividendes, les communiqués de presse relatifs aux offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, les indications sur les résultats et les communiqués de presse y afférents, les notices d'offre de droits et les déclarations de changement important à caractère financier. Si des événements empêchent le conseil ou le comité de vérification d'examiner ces communiqués de presse et déclarations de changement important avec la direction avant de les diffuser ou de les déposer, le président du comité de vérification et le président du conseil, agissant conjointement, auront le pouvoir de les examiner et de les approuver;
- (7) examiner les prospectus, les documents relatifs aux offres publiques d'achat ou de rachat et les circulaires du conseil d'administration et, s'il y a lieu, en recommander l'approbation au conseil;

- (8) vérifier si des processus adéquats sont en place pour permettre l'examen de l'information financière tirée des états financiers qui doit être publiée en vue de s'assurer celle-ci est présentée fidèlement et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces processus;

Conventions comptables

- (1) examiner avec la direction et les vérificateurs externes la pertinence des conventions comptables, de l'information financière à fournir, des réserves, des estimations clés et des jugements de la Société, y compris les modifications apportées à ceux-ci, acquérir l'assurance raisonnable qu'ils sont présentés fidèlement selon les PCGR et en rendre compte au conseil;
- (2) examiner les questions importantes relatives aux principes comptables et à la présentation des états financiers, y compris tout changement important dans le choix ou l'application des principes comptables devant être suivis dans le cadre de la présentation des comptes de la Société et de ses filiales;
- (3) examiner avec la direction et les vérificateurs externes le degré de prudence inhérent aux conventions comptables, aux estimations clés, aux jugements et aux réserves de la Société;

Risques et incertitudes

Gestion des risques de l'entreprise

Le comité doit acquérir l'assurance raisonnable que les risques de la Société sont repérés en temps opportun et évalués, surveillés, gérés et contrôlés efficacement et adéquatement par les moyens suivants :

- (1) examiner et recommander à l'approbation du conseil la politique relative au processus de gestion des risques qui définit les principes de la Société en matière de risques et sa propension aux risques ainsi que les attentes et les responsabilités relatives à l'établissement, à l'évaluation, à la surveillance, à la gestion et au contrôle des risques;
- (2) examiner chaque année la politique relative au processus de gestion des risques et recommander à l'approbation du conseil les modifications qui s'imposent;
- (3) examiner et recommander à l'approbation du conseil les risques principaux auxquels la Société est exposée;
- (4) examiner et approuver le processus de gestion des risques qui doit être suivi afin de repérer, d'évaluer, de surveiller, de gérer et de contrôler adéquatement les risques;
- (5) examiner chaque année le processus de gestion des risques et examiner et recommander à l'approbation du conseil les modifications qui s'imposent;
- (6) examiner et approuver les politiques relatives à la gestion des risques principaux auxquels la Société est exposée;

- (7) au moins deux fois par année, obtenir de la direction un rapport qui traite du degré d'exposition de la Société à chacun des risques principaux;
- (8) obtenir de la direction un rapport annuel sur la conformité à la politique relative au processus de gestion des risques et au processus de gestion des risques, ainsi qu'aux autres politiques de la Société en matière de gestion des risques;
- (9) obtenir du vérificateur interne des rapports bisannuels portant sur la mise en œuvre et le maintien par la direction d'un processus de gestion des risques efficace et la gestion des risques principaux auxquels la Société est exposée;
- (10) s'assurer que les assurances contractées par la Société sont adéquates.

En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- (1) examiner régulièrement avec la direction, les vérificateurs externes et les conseillers juridiques de la Société les réclamations fondées en droit et les autres éventualités, y compris les cotisations d'impôt, qui pourraient avoir des répercussions importantes sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et la manière dont ces éléments ont été présentés dans les états financiers;
- (2) approuver les contreparties à des opérations sur instruments dérivés assorties de notes de qualité à long terme conformément à la politique du conseil touchant les valeurs mobilières et les instruments dérivés;
- (3) approuver l'imposition de limites permanentes aux opérations en cas de déclassement des institutions financières notées « AA » ou « A » conformément à la politique du conseil touchant les valeurs mobilières et les instruments dérivés;
- (4) approuver les activités de couverture des actions proposées par la direction en l'absence de politique de gestion des risques liés aux actions;

Contrôles financiers et contrôle des écarts

- (1) évaluer régulièrement le système de contrôles financiers internes de la Société et les méthodes de contrôle que celle-ci utilise afin d'obtenir l'assurance raisonnable que ces contrôles sont efficaces et d'aider le conseil à évaluer si les membres de la direction principale ont créé une culture d'intégrité et mis sur pied des méthodes de contrôle efficaces au sein de l'entreprise;
- (2) examiner les programmes du vérificateur interne et des vérificateurs externes afin d'acquérir l'assurance raisonnable que l'évaluation et le contrôle par sondages combinés des contrôles financiers internes sont complets, coordonnés et rentables;
- (3) recevoir des rapports réguliers de la direction, des vérificateurs externes et des conseillers juridiques de la Société à l'égard de tout écart important ou de toute indication ou détection de fraude et des mesures correctives prises en conséquence;

Contrôle des obligations d'information et défauts de conformité

- (1) veiller à ce que la direction élabore et mette en œuvre un système permettant de s'assurer que la Société respecte ses obligations d'information continue;
- (2) recevoir des rapports réguliers de la direction et des conseillers financiers de la Société sur le fonctionnement du système de conformité aux obligations d'information, y compris les cas de non-conformité grave à ce système, afin de s'assurer qu'on peut raisonnablement se fier à celui-ci;

Conformité aux lois et aux règlements

- (1) examiner les rapports réguliers de la direction et d'autres personnes (par exemple, le vérificateur interne et les vérificateurs externes) à l'égard de la conformité de la Société aux lois et aux règlements qui ont un effet important sur les états financiers, y compris les lois et les règlements suivants :
 - a) les lois et les règlements relatifs à la présentation de l'information financière et fiscale;
 - b) les exigences relatives aux retenues d'impôt prévues par la loi;
 - c) les lois et les règlements sur la protection de l'environnement;
 - d) les autres lois et règlements qui exposent les administrateurs à certaines responsabilités;
- (2) examiner l'état des déclarations de revenus de la Société et de celles de ses filiales;
- (3) examiner les rapports réguliers de la direction et d'autres personnes à l'égard de la conformité de la Société aux lois et aux règlements et acquérir l'assurance raisonnable que les politiques, les méthodes et les programmes de la Société qui y ont trait sont efficaces et que la Société a constitué des provisions suffisantes et appropriées à l'égard de ces questions;
- (4) a) approuver un code d'éthique qui énonce des normes raisonnables conçues dans le but de promouvoir l'intégrité et d'empêcher les écarts de conduite et qui aborde les questions suivantes :
 - (i) les conflits d'intérêts, notamment les opérations et les conventions dans lesquelles un administrateur ou un dirigeant a un intérêt important;
 - (ii) la protection ainsi que l'utilisation et l'exploitation adéquates de l'actif et des possibilités d'affaires de la Société;
 - (iii) la protection des renseignements confidentiels sur les activités commerciales et les affaires internes de la Société;
 - (iv) les relations justes et respectueuses de l'éthique avec les porteurs de titres, les clients, les fournisseurs, les concurrents et les employés de la Société;

- (v) la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables;
 - (vi) l'obligation de signaler tout comportement illégal ou contraire à l'éthique ou toute autre violation du code d'éthique;
 - b) acquérir l'assurance raisonnable que seul le conseil ou un comité du conseil dûment habilité peut permettre à un administrateur ou à un haut dirigeant de bénéficier d'une renonciation à la conformité au code d'éthique;
 - c) examiner chaque année le processus de surveillance de la conformité des employés et des administrateurs de la Société au code d'éthique et de la communication de celui-ci aux employés et aux administrateurs de la Société et acquérir l'assurance raisonnable que ce processus fonctionne efficacement;
- (5) discuter avec le chef du contentieux de toute question importante en matière de droit, de conformité ou de réglementation qui pourrait avoir un effet important sur les états financiers ou les activités commerciales et les affaires internes de la Société ou sur ses politiques en matière de conformité;

Relations avec les vérificateurs externes

- (1) faire des recommandations au conseil quant à la nomination des vérificateurs externes, à leur rémunération et aux modalités de leur mission;
- (2) s'il y a lieu, recommander aux actionnaires de destituer et de remplacer les vérificateurs externes;
- (3) examiner le rendement des vérificateurs externes annuellement ou plus fréquemment, au besoin;
- (4) recevoir chaque année des vérificateurs externes une déclaration écrite indiquant que les actionnaires représentés par le conseil et le comité sont leurs clients principaux;
- (5) recevoir chaque année un rapport des vérificateurs externes quant à leur indépendance, indiquant tous les mandats de services autres que de vérification donnés par la Société (et les honoraires et débours connexes);
- (6) établir une politique exigeant que la direction informe le président du comité de toutes les demandes de services autres que de vérification devant être confiés aux vérificateurs externes pour le compte de la Société et de ses filiales avant que la prestation de ces services ne soit entreprise. Le président du comité est autorisé à approuver ces demandes, mais si les honoraires payables en contrepartie de ces services excèdent 250 000 \$ ou si ces services sont d'une nature délicate ou inhabituelle, il devra consulter le comité avant de donner son approbation. Le président du comité doit informer le comité de tous les services approuvés au préalable à la réunion suivante;
- (7) discuter avec la direction et les vérificateurs externes du processus de rotation de l'associé chargé de la vérification, de l'associé ayant le pouvoir d'approbation et de tout autre associé faisant partie de l'équipe de mission de vérification ainsi que du calendrier d'application de ce processus;

- (8) examiner avec les vérificateurs externes l'étendue de la vérification, les points devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la vérification, la mesure dans laquelle la vérification externe peut être coordonnée avec le processus de vérification interne et les seuils d'importance relative que les vérificateurs externes se proposent d'utiliser;
- (9) rencontrer régulièrement les vérificateurs externes en l'absence de la direction pour vérifier, entre autres choses, que la direction n'a imposé aucune restriction à l'étendue et à la portée des travaux de vérification effectués par les vérificateurs externes ou à la communication des résultats de ces travaux au comité;
- (10) établir des processus de communication efficaces avec la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Société pour être mieux en mesure de surveiller objectivement la qualité et l'efficacité des relations entre les vérificateurs externes, la direction et le comité;
- (11) examiner le travail des vérificateurs externes et le règlement des désaccords entre ceux-ci et la direction quant à la présentation de l'information financière;
- (12) demander que les vérificateurs externes fournissent au comité, au moins une fois par année, un rapport verbal ou écrit décrivant leurs politiques et méthodes internes en matière d'assurance de qualité de même que toute question importante soulevée dans le cadre des plus récents examens d'assurance de qualité internes, des examens de qualité effectués par le Conseil canadien sur la reddition de comptes ou de toute demande ou enquête effectuée par un gouvernement ou un organisme de réglementation;

Vérificateur interne

- (1) examiner le mandat du vérificateur interne;
- (2) examiner le programme annuel du vérificateur interne;
- (3) examiner les rapports du vérificateur interne à l'égard des contrôles et des risques financiers et de toutes les autres questions qui relèvent des fonctions du comité. Le comité doit examiner le caractère adéquat et la pertinence des mesures prises par la direction en réponse à ces rapports, y compris la mise en œuvre de celles-ci;
- (4) examiner et approuver le rapport de subordination auquel le vérificateur interne est tenu envers le comité afin de s'assurer que les tâches sont séparées comme il se doit et que le vérificateur interne relève directement du comité en ce qui concerne les questions qui se rapportent aux fonctions de ce dernier, sans égard aux autres rapports de subordination auxquels il est tenu;
- (5) approuver la nomination, le remplacement, la réaffectation ou le congédiement, s'il y a lieu, du vérificateur interne;
- (6) en consultation avec la direction, examiner et approuver la rémunération annuelle qui doit être versée au vérificateur interne;

Autres responsabilités

- (1) examiner périodiquement la forme et le fond des rapports financiers au conseil et la mesure dans laquelle ils sont détaillés;
- (2) examiner chaque année les frais engagés par le président du conseil et le président et chef de l'administration afin d'obtenir l'assurance raisonnable qu'ils sont raisonnables;
- (3) après avoir consulté le chef des finances et les vérificateurs externes, acquérir l'assurance raisonnable, au moins une fois par année, que le personnel affecté aux finances et à la comptabilité est compétent et assez nombreux et que les ressources connexes sont suffisantes et de qualité;
- (4) examiner à l'avance la nomination du chef des finances et des autres dirigeants financiers de la Société;
- (5) enquêter sur toutes les questions dont le comité juge, à sa discrétion, qu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses fonctions;
- (6) examiner les rapports du vérificateur interne, des vérificateurs externes et des présidents des autres comités sur leur examen de la conformité au code d'éthique de la Société et à la politique de la Société en matière de contributions politiques et de versements faits aux fournisseurs ou à d'autres personnes;
- (7) examiner et approuver la politique de la Société à l'égard de l'embauche d'associés et d'employés, actuels et anciens, des vérificateurs externes, actuels et anciens;
- (8) a) établir une marche à suivre à l'égard de ce qui suit :
 - (i) la réception, la conservation et le traitement confidentiels des plaintes reçues par la Société relativement à des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou de vérification;
 - (ii) la soumission, la conservation et le traitement anonymes et confidentiels des préoccupations des employés à l'égard des questions de comptabilité ou de vérification discutables;b) exiger que toutes ces questions ainsi qu'une description du règlement des plaintes ou des préoccupations soient présentées au comité;
- (9) examiner les rapports de la direction portant sur la conformité à toutes les politiques qui relèvent du conseil et que celui-ci a approuvées, ainsi que les modifications proposées à celles-ci;

Obligation de rendre compte

- (1) examiner et évaluer le présent mandat et charte au moins tous les trois ans, ou plus fréquemment au besoin ou à la demande du secrétaire ou du secrétaire adjointe de la Société en conséquence de modifications législatives ou réglementaires, en tenant compte de toutes les exigences des lois et des règlements de même que des lignes directrices relatives aux pratiques exemplaires recommandées par les organismes de réglementation ou les bourses auxquels la Société doit rendre compte et, s'il y a lieu, recommander des modifications au présent mandat à l'approbation du conseil, à l'exception des modifications d'ordre administratif mineures que le secrétaire ou le secrétaire adjoint de la Société peut y apporter, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués, et dont ils rendront compte au conseil à la prochaine réunion régulière de celui-ci;
- (2) à la demande du conseil, présenter le texte du présent mandat et de la présente charte dans l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance et dans la notice annuelle de la Société;
- (3) examiner la description des activités de la Société qui figure dans l'énoncé des pratiques en matière de gouvernance de la Société.